Antoine LeClaire, le premier propriétaire de Davenport Une traduction par Rodrigue Leclerc (4069) relue par Claude Le May (1491)

de

SNYDER, Charles. Antoine Leclaire, the First Proprietor of Davenport", The Annals of Iowa, State Historical Society of Iowa, Vol. 23, No. 2, October 1941, p. 79-117.

Used with the permission of the publisher.

C'était un grand homme, cet Antoine LeClaire¹, le « premier propriétaire » de Davenport, Iowa. Il était grand physiquement, costaud. Dans un petit carnet trouvé dans ses papiers² où il avait écrit une collection de divers principes, il faisait parfois mention de son poids. Le chiffre le plus élevé date du 31 décembre 1844, quand il pesait 385 livres. En 1849, il avait baissé à 368 livres, et en décembre 1850, à 355 livres. En hauteur, il ne mesurait que cinq pieds huit pouces. On rapporte qu'il avait « une charpente osseuse ». Il en avait besoin pour supporter tout ce poids. En effet, au mi-temps de sa vie, il n'essayait même pas de supporter ce poids en marchant. Il parcourait les rues de la petite ville qu'il avait fondée, de même que ses propriétés environnantes, dans un buggy tiré par un cheval blanc; les deux étaient aussi bien connus de tous les habitants que l'était la rivière³. Pourtant, on dit que LeClaire était aussi gracieux et avait le pied aussi léger qu'un expert en danse, activité qu'il appréciait et pratiquait fréquemment comme passe-temps.

LeClaire avait une intelligence supérieure; c'était un homme de vision, entreprenant, généreux, aimable, tolérant, presque audacieux dans ses engagements. Les hommes, les Blancs comme les Rouges, avaient confiance en lui, l'honoraient, le croyaient; ils ont fidèlement suivi la direction indiquée par ce deuxième fils d'un Canadien français et d'une femme Pottawattomie. Il était un grand homme !

Antoine LeClaire est né le 15 décembre 1797 à Saint-Joseph, Michigan. Selon la plupart des notes référentielles, son père, également baptisé Antoine LeClaire, est né à Montréal, Province de Québec. Nous ne savons rien d'autre de son père, sauf qu'il y est identifié comme forgeron et commerçant vivant à environ 30 milles au-dessus d'Old Fort Saint-Joseph. C'est là qu'il a épousé

² Après la mort de LeClaire, son bureau ainsi qu'une grande partie de ses documents furent acquis par l'Académie des Sciences de Davenport (*Davenport Academy of Science*), aujourd'hui le Musée public de Davenport (*Davenport Public Museum*). Ces documents sont maintenant dans la bibliothèque de l'institution, dans l'édifice Putnam à Davenport (*Putnam Building, Davenport*); ils ont été récemment catalogués par M. John H. Bailey, conservateur du Musée, un homme aimable, courtois et serviable. L'auteur lui est redevable, tout autant qu'à sa secrétaire, mademoiselle Alberta Boyd, de l'ensemble des références supportant cette biographie.

¹ Dans les anciens documents, la graphie du nom varie : LeClaire, LeClaire, LeClerc, LeClerc, avec quelques variantes pour la lettre « C ». Le nom est aussi écrit, à l'occasion, en deux mots comme Le Claire, etc. Antoine LeClaire lui-même l'a écrit sous différentes formes. Le nom tel qu'écrit dans le présent article est la forme la plus fréquemment utilisée pendant la vie de LeClaire.

Dans sa peinture, *The Ferry* (*Le Traversier*) ou *Scène de rivière* (*The River Scene*), Johann Casper Wilde, un peintre allemand, représente LeClaire et son *buggy* habituel, tiré par un cheval blanc, au débarcadère de la traverse de John Wilson, près de l'actuelle rue Perry. Ce tableau aurait été peint vers 1845. Voir WILKIE, Franc. *Davenport Past and Present*, p. 309, et RICHTER, Aug. *History of Davenport*, p. 83 et suivantes.

une femme indienne de la tribu des Pottawattomies. Comme dans la plupart de ces alliances maritales français-indien, il n'y a apparemment eu aucune cérémonie de mariage⁴.

François et Antoine sont nés à Saint-Joseph: François, le 17 novembre 1795, et Antoine en 1797. Pour François, le registre des baptêmes se lit comme suit: Antoine LeClerc, fils naturel d'Antoine LeClerc et de la femme indienne, né le 15 décembre 1797, baptisé dans la Cathédrale Saint-Louis, le 29 novembre 1815. Peut-être que Josette, dont la date de naissance serait le 2 décembre 1799, est également née à Vieux Saint-Joseph, bien qu'en ce qui la concerne, nous n'ayons aucune autre information — on n'accordait pas beaucoup d'attention aux filles métisses en ces temps-là. Le quatrième enfant, Joseph, né le 15 février 1801, et David, né le 28 avril 1804, sont nés plus tard dans la maison familiale près de Milwaukee. À peu près à la même époque pendant laquelle la mère Pottawattomie avait acquis le nom de Marie Sauvagesse, cette dernière est décédée. Selon l'histoire de famille, le plus âgé Antoine épousa plus tard une femme d'origines française et espagnole; avec elle, il a eu d'autres enfants. Il n'y a aucune autre mention de sa deuxième épouse, à moins que les vieux registres de cette église lui fassent référence : LeClercq, natif de Saint-Antoine (Canada), fils d'Alexis et Angélique Renau épousa Félicité Gaud, veuve de Louis Alexis Loise, mariée à Portages des Sioux le 16 février 1819. Une cérémonie civile a été célébrée précédemment.

Les descendants du quatrième enfant de la seconde épouse, Antoine-David, ainsi que les petitsenfants de François, le fils aîné de la *femme rouge* qui a été renommée Marie, vivent encore à Davenport⁵. En 1800, Antoine (sénior) a déplacé son poste de traite de l'ancien fort Saint-Joseph vers la rive ouest du lac Michigan, du côté est d'une rivière nommée d'après le village indien voisin appelé Milwaukee, habité par le peuple de sa femme, les Pottawattomies. Ce village était alors situé à environ trois milles en aval de l'embouchure de la rivière Milwaukee; aucun autre commerçant ne s'y trouvait. Dans la ville de l'homme blanc qui a depuis grandi autour de l'endroit où LeClaire a construit son premier poste de traite, à l'angle nord-ouest des rues East Water et Wisconsin actuelles, une grande plaque de bronze a été apposée; elle se lit comme suit⁶:

1

⁴ Des descendants d'Antoine (sénior), vivant à Davenport et Moline, racontent que son nom était Antoine François, et qu'il est venu en Amérique avec les soldats français dans les années de la Révolution américaine.

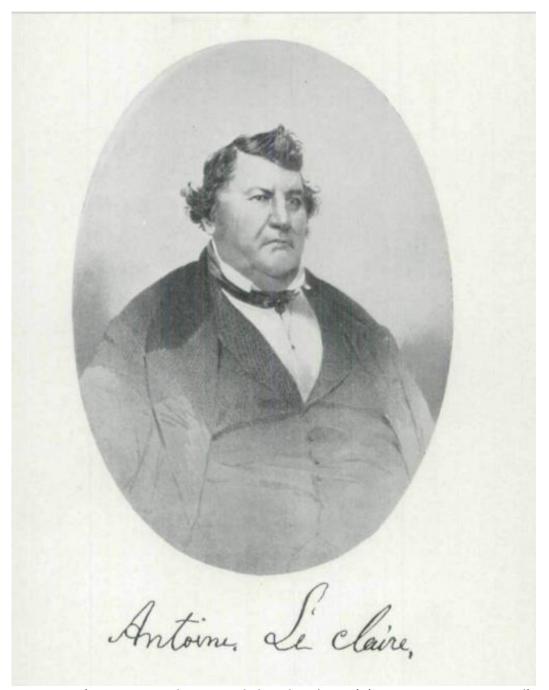
Dans l'article « Antoine LeClaire's Statement » (Témoignage d'Antoine LeClaire), une entrevue de l'éminent historien Lyman C. Draper, dans *Publications sur l'histoire du Wisconsin, (Wisconsin Historical Collections*), XI: 238, il est évident qu'il est question non pas d'Antoine, mais de François, son frère aîné. Voir aussi *Antoine LeClaire and the Beginnings of Davenport (Antoine LeClaire et les débuts de Davenport*), une transcription manuscrite de la thèse de Mary-A. Kinnavey, de l'Université d'État de l'Iowa, 1919; *Wisconsin Historical Collections, XVIII: 445 « M. LeClaire vient d'arriver à Saint-Joseph »*, traduction de la lettre du capitaine Wm. Doyle à Charles Langlade, datée du 26 juillet 1794, Michillimakinac.

⁵ Selon l'acte de baptême fourni par M^{lle} Stella M. Drumm, bibliothécaire de la Société historique du Missouri (*Librarian, Missouri Historical Society, from Old Cathedral Baptisms*). Voir le contrat de mariage du jeune Antoine, p. 86, 4a.

Voir aussi TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des Familles canadiennes*: « LeClerc, Antoine, marié le 16 janvier 1819 à (Portage des) Sioux, Mo.; Félicité Loise, baptisée en 1791, veuve de Louis Gaud, fille d'Alexis et Élizabeth Beaugenoux, de Saint-Louis, Mo.; et 2, 3, septembre 1821, Joséphine Boucher, fille de François et veuve de Jean-Louis Saint-Germain. » — Traduction par M^{III} Drumm.

Note: le texte original est en français dans le registre; il a été traduit en anglais par M^{ile} Drumm. Wisconsin Historical Collection, XI: 238.

⁶ La plaque commémore aussi l'établissement de Salomon Juneau à Milwaukee en 1825. La plaque fut érigée sous la supervision du *Old Settlers' Club of Milwaukee County* par le capitaine Frederick Pabst en 1903. Informations sur les auteurs transmises par M^{ile} Annie A. Nunns, *State Historical Society of Wisconsin*.



La première maison sur la rive est de la Milwaukee a été construite sur ce site en l'an 1800 par Antoine LeClaire en guise de poste de traite. Cette maison en bois rond est située à la gauche du site...

Le traiteur LeClaire est demeuré sur les rives de la Milwaukee jusqu'au 12 décembre 1804. Plus tard, vers 1809, il a habité avec John Kinzie sur les rives de la Chicago. En 1812, il était à Peoria où il fut l'un des prisonniers pris par le capitaine Thomas Craig, dans son raid mal calculé contre ce malheureux village. Il a fait partie de ceux qui ont souffert de pertes en butin et des dégâts causés par des troupes américaines indisciplinées lors des conflits qui annonçaient aux États-Unis le début de la guerre de 1812⁷.

⁷ On raconte qu'il y avait eu, en 1812, un vagabond nommé Elijah Bruce qui avait été chassé de AuPe (Peoria) pour inconduite. Il se précipita à Kaskaskia et rapporta que les habitants aidaient

Les conséquences de ce raid se sont étalées sur une longue période. Bien que Ninian Edwards, alors gouverneur du territoire de l'Illinois, ait remboursé les Français à Peoria, à même les fonds publics, pour une partie de leurs pertes, LeClaire et douze autres pétitionnaires sont intervenus en 1820 auprès du Congrès des États-Unis, afin d'obtenir compensation pour dommages moraux. Le Congrès a adopté deux projets de loi qui accordaient une aide supplémentaire aux Français de Peoria. Ces actes redonnaient aux Français leurs titres de propriété, mais ce ne fut pas avant 1840 que les enquêtes nécessaires furent faites et les titres de propriété remis⁸.

En 1813, l'aîné des LeClaire s'installe au Portage des Sioux, territoire du Missouri, sur la péninsule entre les rivières du Mississippi et du Missouri, là où l'West s'arrête pour rencontrer le Nord, et où Lewis et Clark se rendirent en 1804. Par la suite, LeClaire (sénior) retourne à Peoria pour quelque temps. En 1816, il reçoit une nomination de A. Graham, agent des affaires indiennes dans le territoire des Illinois comme interprète à la Nation Indienne Pottawattomie sur le territoire des Illinois, et résider à Peoria, ou tout autre endroit que le Surintendant des affaires Indiennes pourra désigner.⁹

LeClaire père a quitté Peoria pour Portage des Sioux encore une fois. Un peu avant 1819, il s'y marie une seconde fois¹⁰. Il semble avoir passé le reste de ses jours près de Saint-Charles bien que, dans les écrits de LeClaire, il y ait une brève mention écrite par William Clark, qui évoque des déplacements subséquents.

En l'absence de M. Latham, sous agent de Peoria, et dans l'éventualité de l'arrivée de M. LeClaire, forgeron reconnu aux États-Unis, les outils de forge appartenant au ministère des Indiens lui seront remis. Saint-Louis, 20 janvier 1825 WM. Clark

La déclaration du fils aîné, François, du décès de son père survenu à Portage des Sioux peut être retenue comme certaine. Par contre, la dernière déclaration de William Clark à savoir cette nouvelle déclaration du fils à savoir que son père est mort vers 1821 peut difficilement être acceptée. Le dossier familial local qui affirme qu'Antoine LeClaire (sénior) est mort en août 1825¹¹ est plus probable.

Qu'Antoine (sénior) ait vécu avec sa famille à Peoria est évident, comme en témoignent leur présence hâtive sur le Mississippi et certains faits concernant le jeune Antoine à Peoria. Bien qu'encore jeune garçon, Antoine LeClaire revendiquait déjà deux terrains de 80 sur 300 pieds français, situés sur la Rue Main dans la ville de Maillet [Peoria].

Selon des documents du Bureau du registraire, en 1857 LeClaire a vendu ces deux lots, numéros vingt-cinq et vingt-six, pour 1000 \$. D'après un autre écrivain, le jeune garçon fut également commis dans le magasin de Félix Fontaine. Voici une autre preuve significative, car elle

l'approvisionnement britannique contre les Indiens alliés. Le 5 novembre 1812, le capitaine Craig débarque avec ses hommes dans la ville où Thomas Forsyth, un agent indien, était le seul qui pouvait parler anglais parmi les habitants. Après le saccage de la ville, les troupes enivrées se déplacèrent vers le bas de la rivière, seulement pour y revenir le lendemain, piller l'église, mener des bateaux remplis de prisonniers, plusieurs étant nus, et les déposer près du présent site d'Alton, sans vêtements, sans nourriture ni abri. — voir James Gray, *Les Illinois*, p. 85 et suivantes; C. Ballance, *History of Peoria*, *Illinois*, 1870. pp. 28-40.

⁸ Peoria, *Journal-Transcript*, 16 juillet 1933.

Manuscrits LeClaire. La collection Forsyth des manuscrits détenue par la *Wisconsin Historical Society* contient d'autres références à LeClaire l'aîné. Les deux collections ont plusieurs mémorandums des transactions entre les deux hommes — en français — datant des environs de 1818. Cet *Acte* se trouve dans les manuscrits sur LeClaire.

¹⁰ Voir plus haut.

¹¹ Wisconsin Historical Collections, XI: 238.

est censée concerner Antoine. Dans une lettre datée du 8 juin 1812, en provenance de *Piorias*, Thomas Forsyth, agent des Indiens dans le village fortifié, écrit ceci au gouverneur Edwards de Kaskaskia :

J'ai convenu avec Monsieur Leclerc de faire la tournée que vous souhaitiez lui faire faire. Comme il ne peut y aller seul, il emmènera son fils avec lui. J'ai accepté de lui donner 2 \$ par jour et, si les Indiens venaient à voler son cheval, le Gouvernement lui en donnera un autre — il y a aussi d'autres accommodements¹².

À Saint-Louis, William Clark était surintendant des Affaires Indiennes, poste qu'il occupait depuis 1807 à son retour de sa célèbre exploration de l'Ouest avec Meriwether Lewis. Gouverneur du territoire du Missouri depuis 1813, il a occupé ces deux fonctions jusqu'à ce que le Missouri devienne un État en 1820 et, peu après, il a repris le poste de surintendant du Bureau des Affaires indiennes. Il fut gouverneur du territoire du Missouri lorsque son prédécesseur, John Campbell et ensuite Zachary Taylor furent envoyés en 1814-1815 à Prairie du Chien, en amont de la rivière Mississisppi, pour libérer Fort Shelby. Les deux expéditions furent levées par suite des attaques des Britanniques et de leurs alliés Sauk près de l'embouchure de la rivière Rock, laquelle rivière constituera plus tard les rives de Davenport. Lors de ces rencontres, Antoine LeClaire a bien connu Black Hawk, le chef guerrier de la tribu des Sauk. Les Indiens du *Midwest* étaient traditionnellement les alliés des Britanniques lors de cette deuxième guerre contre l'Angleterre qui, pendant des années, avait soigneusement prolongé l'amitié des tribus *rouges* par des cadeaux et des rentes annuelles¹³.

Parmi les associés de Clark concernant le « contrôle » des Indiens de l'Ouest, on retrouve le gouverneur Ninian Edwards du territoire des Illinois, et Auguste Chouteau, responsable de la célèbre maison de traite de Saint-Louis, et neveu du fondateur de cette ville. Tous avaient beaucoup à faire pour garder le calme chez les tribus de la vallée du Mississippi, et ils avaient une influence incommensurable. Un de leurs assistants très actifs était Nicolas Boilvin, un autre canadien-français qui, en 1806, devint le premier agent chez les Indiens dans en Iowa. Les ordres de Dearborn, alors secrétaire à la guerre, précisaient qu'il devait aller dans le village des *Saukque* aux rapides du Mississippi, *au-delà de l'embouchure de la rivière Le Moine*, y établir son principal lieu de résidence, et procéder à partir de là jusqu'à Prairie du Chien¹⁴.

Un autre homme dont Clark et ses subordonnés dépendaient était Thomas Forsyth qui fut une des victimes des hommes de Craig à Peoria. Né à Detroit en 1771 d'un père Irlandais, Forsyth, jeune demi-frère du célèbre Jean Kinzie de Fort Dearborn, débuta en 1790 comme commis dans le domaine de la fourrure; six ans plus tard, il établit avec un partenaire son propre poste de traite à Quincy, Illinois. En 1812, il fut nommé sous-agent pour les Indiens à Peoria et, en 1819, il fut nommé agent à Fort Armstrong, près de Rock Island. Il prit sa retraite en 1830 et mourut à Saint-Louis en 1833. Il fut un autre de ces hommes précieux, courtois, généreux, compréhensif, honnête, en qui les *Rouges* avaient confiance¹⁵.

Somme toute, le gouverneur Clark était un administrateur prévoyant; il avait réalisé que, comme c'est le cas pour toute personne, lui et ses collègues vieilliraient et que d'autres hommes plus jeunes devraient être formés pour les remplacer. Il savait sélectionner les bons types pour ce genre de formation, dont plusieurs jeunes Indiens qu'il avait éduqués. Dans ses rapports, il fit état de

¹⁵ *Ibid.* Voir aussi KINZIE, John. *Waubun,* et FORSYTH, Thomas. *Dictionary of American Biography*.

¹² Peoria *Journal-Transcript, op. cit.* : M^{lle} Drumm, voir note 5.

¹³ CLARK, William. *Dictionary of American Biography*.

Voir aussi HAMILTON, Holman. *Zachary Taylor*, Soldier of the Republic, 1941, I, pp. 49-53 et *The life of Plack Hawk*.

¹⁴ The Iowa Journal of History and Politics, XIV: 350.

frais de scolarité, livres, vêtements, etc., pour Jean Baptiste Charbonneau; un an de frais de scolarité payés à J. E. Welch, un ministre protestant; une autre année de frais versés à Francis Neil, un prêtre. Le révérend Welch était un ministre baptiste qui avait adopté et instruit des Indiens et des demi-Indiens, tandis que le père Neil dirigeait une école pour les garçons, ancêtre de l'Université Saint-Louis¹⁶.

Au nombre des garçons sélectionnés par Clark pour avoir accès à l'enseignement se trouvait le jeune Antoine LeClaire qui, de toute évidence, manifestait une aptitude particulière pour les langues. La tradition veut qu'il ait parlé de quatorze à quinze langues indiennes — même dix-sept, selon l'histoire. Il parlait également français, espagnol et anglais : il a appris à bien parler anglais avec un accent français¹⁷.

Pendant ce temps, en 1818, alors âgé de seulement vingt et un ans, Antoine (le jeune) fut envoyé à Fort Armstrong comme interprète où il a renoué connaissance avec un Anglais qui, deux ans auparavant à Fort Clark, Peoria, avait établi un poste de traite près de Rock Island; il s'appelait George Davenport. Quelques années plus tard, les deux hommes s'engagèrent ensemble dans d'innombrables entreprises dont l'une qui équivaudrait à la fondation d'une ville. Et LeClaire insista pour qu'on lui donne le nom de son ami, Davenport.

Né en Angleterre, le colonel Davenport était venu en Amérique comme marin en 1804. Alors qu'il se remettait d'une fracture de la jambe, subie dans le port de New York, son navire a quitté le port sans lui. Il rejoignit l'armée des États-Unis et fut envoyé à La Nouvelle-Orléans où il a beaucoup servi sur le territoire indien, notamment pendant la guerre de 1812. Son service expirant en 1814, il vint à Saint-Louis où il s'engagea dans le commerce avec les Indiens et aida le gouverneur Clark à maintenir la paix parmi les tribus. En 1816, le colonel Lawrence, qui avait tout d'abord incité Davenport à rejoindre l'armée au New Jersey en 1804, fut envoyé dans le huitième régiment et avec une compagnie de carabiniers pour aller construire un fort à Rock Island. Davenport accompagna son vieil ami, ouvrit un poste de traite, et commença une carrière éminente comme commerçant, promoteur de villes et ami des Indiens¹⁸.

En 1820, lors de son retour à Portage des Sioux, Antoine se fiance dans le but d'épouser une fille de Peoria, nommée Marguerite LePage, dont le père était Antoine LePage et la mère, une femme Sauk, petite-fille d'Ac-co-qua, autrefois chef d'une bande Sauk. Daté du 6 novembre 1820, ce contrat de mariage original a été rédigé en français¹⁹.

> 6 novembre 1820 Contrat de mariage entre Antoine LeClaire et Marguerite LePage

Étaient présents Antoine LeClaire, majeur, faisant droits, originaire des Pes, fils de Mons. Antoine LeClaire et de Marie Sauvagesse, ses père et mère d'une part; et Mlle Marquerite LePage, fille de Mons. Antoine LePage et de Madame Victoire Blondeau, originaire de cette paroisse, ses père et mère d'autre part.

Lesdites parties, avec l'avis et les conseils de leurs proches et amis ici rassemblés, c'est-à-dire, du côté d'Antoine LeClaire : Sire Antoine LeClaire, son père; Sire François LeClaire, son frère; et Sire André Saint-Amant, contractant pour lui et en son nom — et du côté de ladite Mlle Marguerite LePage; Sire Simon LePage, son oncle; Victoire Blondeau, sa mère; Sire Patrice Roy; et Sire Etienne Bienvenu, tous parents et amis, contractant pour elle et en son nom.

¹⁶ DRUMM, Stella M. *Op. cit.*; *American State Papers, Indian Affairs,* vol. 2.

¹⁷ Rock Island Railroad Magazine, Seventieth Anniversary Number, 1922; RICHTER. Op. cit.

¹⁸ RICHTER. *Op. cit.*; WILKIE. *Op. cit.*, p. 145 et suivantes.

¹⁹ LeClaire. *Manuscrit*. Notez la signature du père et celle du frère aîné de l'époux. Étienne Bienvenu épousa la sœur de Marguerite.

Les deux ont fait volontairement ce contrat et convenu ensemble dans ce document de mariage à respecter ce qui suit, c'est-à-dire que Sire Antoine LeClaire et Mlle Marguerite LePage, mentionnés ci-dessus, ont promis et convenu mutuellement de vivre ensemble et de se conformer aux lois légalement comme mari et femme quant à leurs droits et aux biens leur appartenant tant par succession, donation, legs, ou autrement. Ce mariage sera célébré selon le rite de notre Mère, la sainte Église catholique, apostolique et romaine dès qu'il pourra être organisé au moment où l'une des parties, ou les deux, en fera la demande à l'autre.

Le dit futur mari et la femme ne seront plus qu'un seront un et mettront en commun toutes marchandises, biens meubles et immeubles, achetés et acquis au cours et tout au long de leur futur mariage, quel que soit la région ou lieu où ils habiteront.

Cependant, lesdits mari et femme ne seront pas responsables des dettes acquises et contractées avant la célébration de ce futur mariage, mais s'il y avait des dettes en suspens, elles seront payées et acquittées par celui ou celle qui les aura contractées, et hors de la fortune personnelle de chacun, et sans obligation de quelque sorte que ce soit pour l'autre partie.

En guise de cadeau de mariage, ledit futur mari a doté et dote ladite future épouse de la somme de soixante piastres en argent ayant cours aux États-Unis. Une fois payée, cette dot fixe n'est pas remboursable; la future mariée la percevra dès qu'aura été complétée l'évaluation de tous les biens, présents et futurs, mobiliers ou immobiliers, du dit futur époux. Les deux auront la responsabilité de sécuriser et d'établir ensemble ladite dot et autres arrangements de la future épouse sans qu'elle soit obligée de recourir à la Loi.

Le survivant du futur époux ou de l'épouse aura et prélèvera, par préciput, les biens mobiliers qu'ils détiennent en commun, selon sa préférence, après inventaire et sans en augmenter la valeur, jusqu'à concurrence de la somme de trente piastres ou de la même somme en deniers, à son choix. Il sera permis à ladite future épouse et à ses enfants de retirer la succession détenue en commun pendant la vie du futur époux ou après sa mort, et de reprendre raisonnablement et entièrement les biens auxquels elle aura contribué durant le mariage, ainsi que tout bien dont elle pourrait avoir hérité pendant son mariage, incluant sa dot et le préciput mentionné.

Au nom de la bonne amitié que ledit futur époux et ladite future épouse ont l'un pour l'autre, les présents dons irrévocables comprennent les biens meubles et immeubles achetés ou acquis ensemble et qui existeront au décès de l'un ou de l'autre, de telle sorte que le survivant puisse en jouir et en disposer en toute liberté, au jour de la mort du premier à décéder. Dans le cas où il n'y a pas d'enfant né ou à naître de cedit futur mariage, ces dons deviendront nuls et non avenus.

Accepté et fait à Portage des Sioux,
6 novembre 1820.
Antoine LeClaire, père Antoine LeClaire
Sa Marque
Victoire Roy Marguerite X LePage
Née Blondeau

Témoins
André X Saint-Amant
Patrice X Roy
François LeClaire
Simon X LePage
Étienne X Bienvenu.

Le registre religieux de la cérémonie du mariage se lit comme suit : *Antoine Leclerc de Saint-Joseph Canada [sic] fils d'Antoine et Marie, une Indienne, épousa Margaret LePage, fille d'Antoine et Victoire Blondeau au Portage des Sioux.* Il affiche la date du 20 novembre 1820²⁰.

Après son mariage, le jeune LeClaire s'est établi à Portage des Sioux, où son dynamisme fut bientôt reconnu par ses voisins. Il est devenu un syndic de la ville, a contribué à l'organisation d'une compagnie militaire, et a agi comme surintendant de l'Agence indienne²¹. Un vieux bon de commande, trouvé dans ses papiers, indique que quelques années plus tard, soit le 3 février 1825, il fut nommé par Frederick Bates, gouverneur du Missouri, juge de paix pour le canton de Portage des Sioux pour un mandat de quatre ans sauf si relevé de ses fonctions avant terme.

Par ailleurs, il a subi de nombreuses interruptions de séjour à Portage. Le registre révèle que la même année où Antoine, âgé de vingt-trois ans, épousa Marguerite à Portage des Sioux, il fut envoyé, par décret gouvernemental, dans la région des Arkansas, pour évaluer l'exaspération des Indiens. Combien de temps a-t-il passé dans le sud-ouest? Une fois de plus, les mémorandums n'en disent rien. Il semble avoir passé plus que quelques mois parmi les tribus de l'ouest, assez longtemps pour se familiariser complètement avec leurs langues et les impressionner par sa bienveillance. En juin 1825, seulement quatre mois après que son mandat de juge de paix à Canton de Portage fut signé, LeClaire agissait déjà comme interprète à Saint-Louis dans la rédaction de traités conclus entre les Osage et les peuples de Kansa. C'est pour la profession d'interprète qu'il avait été formé; il était d'ailleurs particulièrement doué en tant que linguiste naturel et il avait été bien formé par ses contacts avec son père qui avait exécuté des tâches similaires avant lui²².

La position d'interprète, cependant, n'était généralement pas lucrative. Le salaire habituel pour tout fonctionnaire était de 500 \$ par année; et si un sous-agent accomplissait cette tâche supplémentaire, une somme de 500 \$ était ajoutée à son salaire normal. Ce poste, comme celui de forgeron de l'État, qui recevait 480 \$ par année, était pourvu par affectation signifiée par le surintendant des Affaires indiennes, ou par l'agent en poste²³.

En 1827, le jeune LeClaire retourne une fois de plus à Rock Island sur le Haut-Mississippi, où il s'engage dans les affaires comme commerçant, en partie pour son propre compte, en partie comme associé avec son ami George Davenport, et en partie comme représentant, dans un avant-poste, pour la puissante firme Chouteau de Saint-Louis. Avec sa femme Marguerite, il occupe une petite maison sur l'île où il négocie avec nombre d'Indiens voisins, tant en affaires que comme conseiller et ami. En même temps, il sert régulièrement d'interprète pour le Poste (de commandement) et l'Agence indienne à Fort Armstrong.

Un indice des services que ce fils imposant, né d'un père canadien-français et d'une femme Pottawattomie, rendait à l'agent du gouvernement à Rock Island est contenu dans la lettre reçue en 1829 de feu Thomas Forsyth²⁴:

Saint-Louis 23 février 1829 Cher Antoine,

²³ Iowa Journal of History and Politics.

Même les salaires fixés variaient pour les interprètes. Dans la première année sur le territoire de l'Iowa, le salaire d'un interprète pour les tribus Sauk et Fox était de 300 \$ par année. Voir les rapports des gouverneurs du Territoire d'Iowa. Tel que rapporté dans *Indian Affairs, Manuscript Division, Iowa Dept. Of History and Archives.* — NDLR.

²⁰ DRUMM. *Op. cit.*

²¹ RICHTER. Op. cit.; LeClaire Manuscripts.

²² Ibid.

²⁴ LECLAIRE. *Manuscripts*.

Votre lettre du 12 dernier. J'ai reçu et je vous remercie de son contenu. Je me souviens très bien de ce que nous a dit Morgan l'été dernier. Je n'en doute même pas, mais la différence d'opinion entre lui et leurs chefs a occasionné tous les ennuis qui existent maintenant entre les Indiens Sauk et Fox et les Indiens Sioux.

Il y a environ 17 jours, une partie des 19 Indiens Sauk et Fox sont arrivés ici, lors d'une visite à Clark, parmi lesquels il y avait Perhapaho, Wabalaw, Wawcomie, Keocuck et le fils aîné de Strawberry. Leur dessein était de voir et de parler à Clark de la perte de leur chef Keemot Wugamaw, et d'obtenir la permission d'être reçu par un chef blanc. Le général Clark n'étant pas ici, j'ai mis cette requête sur papier et l'ai envoyée au général Clark à la ville de Washington. Ces Indiens m'ont également dit qu'ils avaient laissé Yellow Bird responsable des hommes plus jeunes pendant leur absence, et que tout serait calme jusqu'à leur retour; et qu'après qu'ils seraient rentrés chez eux, ils garderaient tout sous contrôle jusqu'à mon arrivée à Rock Island (en avril prochain) avec la réponse de Clark. Je souhaite que vous disiez à tous les Indiens que vous verrez que les Indiens Sauk et Fox doivent maintenir la paix jusqu'à ce que j'arrive à Rock Island avec la réponse du gén. Clark concernant la demande du Chef que je lui ai envoyée à Washington, conformément au souhait du Chef « de faire comme quand il est ici ».

Ma santé a été bonne cet hiver, même si nous avons eu quelques périodes de froid extrême plus récemment. Tirant des wagons chargés, les chevaux ont traversé le Mississippi sur la glace depuis un certain temps. Quand aurons-nous du beau temps à nouveau, c'est difficile à dire. Vous ne devriez pas souhaiter que j'excuse votre écriture, elle est correcte même s'il y a quelques mauvaises orthographes qui sont toutes excusables chez une personne comme vous à qui on n'a jamais enseigné. Tout ce que vous voulez, c'est de vous pratiquer à composer avec un dictionnaire à portée de main, et vous réussissez bien.

Ma famille, Dieu merci, est maintenant très bien; j'espère qu'elle continuera à être en bonne santé. Transmettez mes respects à M. et Mme Casners, à M. S. Madame Lebeau. Dites à Baptiste que toute sa famille était bien il y a de ça quelques jours, lors de mon passage en ville dernièrement.

Transmettez mes meilleurs hommages à votre femme, je suis heureux d'apprendre qu'elle est en bonne santé. Votre petit frère David va mieux depuis quelques jours.

Je reste Ton ami Thomas Forsyth À Antoine LeClaire) Rock Island)

Des preuves fragmentaires retrouvées dans les notes de LeClaire indiquent que, alors qu'une partie de la famille de son père vivait à Saint-Louis, le frère aîné d'Antoine, François travaillait, comme Antoine, pour le gouvernement des États-Unis, probablement dans les environs de l'Agence à Fort Armstrong²⁵.

United States Indian Departm	ent
À François LeClaire,	Dr.

Pour mes services pendant que je travaillais pour M. Forsyth [autrefois agent auprès des Indiens] et que j'aidais les Sauk et les Fox dans le domaine agricole, du premier juillet au 15 septembre 1830 inclusivement, 77 jours à 1,10 \$ par jour. 84,70 \$.

²⁵ Ibid.

L'endos de cette réclamation se lit ainsi :

Reçu à Saint-Louis le 30 septembre 1830 du gén. Wm Clark, surintendant des Affaires indiennes, Quatre-vingt-quatre dollars et soixante-dix cents en paiement final du compte cidessus.

[Duplicatas signés] Antoine LeClaire pour François LeClaire

Une lettre, écrite de Rock Island par Antoine LeClaire seulement quatre jours avant les précédentes, donne un aperçu intéressant de son rôle à l'Agence indienne au Fort et de ses relations avec les commerçants qui approvisionnaient les Indiens à ce poste :

Rock Island

26 septembre 1830

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre datée du 6 juillet dans laquelle vous demandez à être informé de la quantité de marchandises que les Indiens veulent pour leurs rentes, et de quel type, étant donné l'offre de M. Saint-Vrain de les payer en annuités.

Je n'ai pas encore répondu à votre lettre, sachant à l'avance que toute information que je pourrais vous donner serait peu utile et que, lorsque M. Saint-Vrain connaîtra mieux les Indiens, il saurait qu'il ne peut vous exclure d'aucun arrangement pour payer les rentes des Indiens Sauk et Fox. Je n'ai aucun doute qu'il saurait vous transmettre toute information contraire. L'agent paie aux Indiens leurs rentes avec des cartes. Les Indiens achètent leurs marchandises de messieurs Farnkans et Davenport. Ces messieurs fournissent leurs produits aux Indiens Sauk et Fox depuis quatorze ans; ils leur ont toujours fait crédit pour leur permettre de chasser et soutenir leurs familles.

Au cours d'un entretien, j'ai dit à M. Davenport qu'une enquête avait été faite par M. Menard Clerk concernant le type de marchandises qu'ils pourraient vouloir en guise de rentes. Mais, monsieur, sans intention de vous blesser, j'ai appris depuis que M. Davenport a écrit sur ce sujet à Monsieur Chouteau, l'ami particulier du colonel Menar. Et je n'ai pas entendu dire que M. Davenport ait soufflé un seul mot à qui que ce soit sur ce sujet.

Je suis surpris du ton de votre dernière lettre, dans laquelle vous m'avisez que la lettre envoyée par M. Saint-Vrain visait à me faire savoir qu'il est l'AGENT et que je dois le traiter comme tel si je ne veux pas perdre ma place — CE QUI POURRAIT M'ARRIVER SI JE NE ME COMPORTE PAS BIEN. Je n'ai jamais sollicité votre soutien pour rester en poste, je l'occupe grâce à ma fidélité au devoir et je ne demande aucune faveur de qui que ce soit.

Je me permets de vous aviser d'être plus discret dans vos lettres quant aux sujets qui nous concernent ou vous risquez de perdre votre PLACE. Si ce devait être le cas et comme nous sommes citadins et Blancs, j'utiliserais mon influence pour vous trouver un autre emploi.

Je suis votre serviteur ob. Anthony Le Clair

À A. C. Lesieur

À cette époque, la vallée du Mississippi était témoin d'un flux sans cesse croissant de colons blancs, tant commerçants qu'agents du gouvernement — ce qui repoussait de plus en plus loin les limites des domaines réservés aux Indiens. Dans les conversations fréquentes qui s'ensuivirent entre les agents indiens — généralement, ils dépendaient du commissaire du Service des Affaires indiennes du ministère de la Guerre –, Antoine LeClaire a vu ses services sollicités plus souvent. Il devint un ami intime de Keokuk, Black Hawk, et d'autres dirigeants des tribus Sauk et Fox des villages situés sur les deux rives du Mississippi. Pour avoir une juste idée des postes tenus par un

interprète et des modes de paiement, voyons cette réclamation faite par LeClaire au gouvernement fédéral pour services rendus en 1831²⁶.

États-Unis, Département Dr. Indiens *31 décembre 1831* À Antoine LeClaire

Pour ses services rendus comme interprète auprès des Sauk et des Fox, trois mois, du 1er octobre au 31 décembre 1831, 100 \$.

Je certifie que le compte qui précède est correct et juste et qu'aucune partie de la réclamation n'a jamais encore été payée, bien que des duplicatas aient été émis par moi au regretté Felix Saint-Vrain, Esq., alors agent pour les Sauk et les Fox, comme le voulait l'usage pour les employés de l'Agence afin d'aider l'agent à faire ses estimations de comptes, à les régler auprès du surintendant des Affaires indiennes et à retirer l'argent nécessaire des comptes courants de l'Agence pour laquelle ces reçus sont toujours émis à l'avance.

Comme j'étais absent par devoir, au retour de l'agent de Saint-Louis et n'ayant pas eu la possibilité d'obtenir mon salaire de lui, il est resté en sa possession jusqu'à la période de sa mort violente et prématurée : il a été tué par les Indiens en mai 1832. Tous les autres employés de l'Agence ayant reçu leur salaire, le soussigné espère humblement que justice égale lui soit rendue.

Antoine Le Claire Soussigné. État de l'Illinois Comté de Rock Island

Comparu en personne devant moi, juge de paix, en et pour le comté et l'État ci-dessus mentionnés, Antoine Le Claire, qui a fait le serment que l'énoncé précédent est vrai et qu'il n'a reçu aucune partie du compte facturé. Donné sous mon seing et sceau ce 13 juillet 1838. Jn, A. Barsell J. P. (Sceau)

Durant ces années affairées, ce monsieur LeClaire fut toujours très occupé, jusqu'à la dernière année de sa vie. Il a également accumulé des richesses considérables en raison de son commerce avec les diverses bandes indiennes sous le contrôle de l'Agence à Fort Armstrong. Comme le nombre de Blancs augmentait, il appréhendait le fait que les fermes et les villes soient de plus en plus nombreuses le long des rives du Mississippi. Il avait conscience que leur venue signifierait un affrontement inévitable avec les tribus de Rouges. Il s'était fixé comme tâche d'être un conseiller amical auprès des Indiens déstabilisés qui avaient à composer non seulement avec la façon de commercer des Blancs, mais aussi avec leurs incessantes demandes de terres où s'installer. Peutêtre à cause de leur longue association avec les Rouges, LeClaire, Davenport et Forsyth ont su maintenir la confiance des Indiens à un haut niveau, c'est-à-dire très longtemps, sauf durant cette période où Black Hawk fut émotivement perturbé par les outrages dont sa ville de Saukenuk et son peuple avaient souffert; ce dernier n'a pas compris les efforts déployés par le colonel Davenport et LeClaire pour maintenir la paix, et il est devenu extrêmement en colère contre eux. Bien que LeClaire ait bien connu Black Hawk entre 1827 et le déclenchement de la guerre en 1832, le chef n'a pas aimé, dans son désarroi, les conseils justes et persistants de LeClaire durant les mois fatidiques qui ont précédé le déclenchement (de la guerre) — avis de suivre le conseil et l'exemple de Keokuk. Une seule fois, le vieux Black Hawk s'est plaint que LeClaire ait été tout aussi

²⁶ Ibid.

mauvais que les autres qui l'auraient persuadé de déménager, même s'il avouait du même souffle que LeClaire lui avait donné tant de bonnes raisons que j'ai souhaité presque de ne pas avoir entrepris la tâche difficile de défendre le village contre l'implantation des Blancs. Quand l'agent Thomas Forsyth a été relevé de ses fonctions en 1830, Black Hawk a accepté son départ comme un affront personnel²⁷.

En sa qualité d'interprète des États-Unis à Rock Island, LeClaire était fréquemment envoyé auprès de diverses tribus pour discuter avec elles de leurs récriminations contre les Blancs ou pour régler des querelles entre tribus. Ce furent lui, Forsyth et Davenport qui ont persuadé Keokuk de traverser la rivière à l'Ouest, docilement et à la demande du gouvernement; en outre, ils l'ont persuadé que la paix était la meilleure solution, avant que Black Hawk ne reprenne le tomahawk.

Black Hawk a refusé d'écouter les bons conseils répétés de Forsyth et Saint-Vrain, son successeur, LeClaire ou Davenport. Il avait assez souffert d'indignités et de crimes de la part des Blancs pour justifier sa propre colère. Il avait encaissé depuis longtemps les torts faits à son peuple, et il entreprit une cause désespérée. Quand tout fut rompu après le massacre des Sauk à la bataille de Bad Axe en août 1832, une conférence a été convoquée entre les Blancs et les chefs Sauk. Elle aurait dû se tenir à Rock Island au fort Armstrong, mais une épidémie de choléra faisait rage alors, des Grands Lacs jusqu'au Mississippi; il y avait beaucoup de malades au fort. En conséquence, la grosse tente du traité a été plantée dans ce qui est maintenant Davenport, au coin des rues Cinquième et Farnam. Là, le 21 septembre 1832, Winfield Scott, de l'armée des États-Unis, le gouverneur John A. Reynolds, de l'Illinois, d'une part, et les chefs Sauk, dirigés par Keokuk, d'autre part, se sont réunis et ont accepté le *Traité Black Hawk*. Mais Black Hawk n'était pas là. Le chef battu avait été fait prisonnier par les Blancs à Prairie du Chien. Lors de la signature de ce traité, le 21 septembre, l'interprète était Antoine LeClaire.

L'histoire a souvent rapporté que Keokuk a insisté pour que la section, ou un mille carré de terre où ils se sont rencontrés, soit donnée à Antoine et Marguerite en signe du respect, de la gratitude et de l'affection que les Sauk avaient pour eux. Dans le traité, il est simplement inscrit, à l'Article 6, qu'une section de terrain en face de Rock Island et une section de terre à la tête des premiers rapides soient assignées à Antoine LeClaire. Les Pottawattomies, peuple de sa mère, avaient même insisté sur le fait qu'une section de leurs terres à l'est de la Rivière lui soit donnée; une partie de cette section est incluse dans l'actuelle ville de Moline²⁸.

Dans la section de terre à la tête des premiers rapides prend place la petite ville de LeClaire, qu'Antoine a commencé à développer en s'adjoignant ces partenaires : George Davenport, Énoch March, et le gouverneur John Reynolds, de l'Illinois. Plus tard, le capitaine James May racheta la part de March — ce qui déclencha une suite d'événements qui ont entrainé une poursuite compliquée, des années plus tard.

Après le retour de Black Hawk de l'est où il avait eu soin de son *Grand Père blanc* et avait été impressionné par le pouvoir et les ressources des visages pâles, et après qu'il se fût lui-même établi dans sa petite maison le long de la rivière des Moines dans le comté de Davis, Iowa, le guerrier âgé conçut l'idée d'écrire, au bénéfice des Blancs, un livre contenant ses souvenirs. Sa colère s'était refroidie, et il a voulu honorer l'amitié de ces hommes de qui il avait pensé tant de mal, quelques années auparavant. C'est vers LeClaire, l'interprète des États-Unis à Rock Island qu'il avait jugé erronément un an auparavant, qu'il se tourna pour raconter son histoire, à l'origine de la célèbre *Autobiographie de Black Hawk*.

LeClaire l'a traduite en anglais; elle a été colligée, puis éditée sous la direction de J. B. Patterson, rédacteur en chef et éditeur d'un journal de Rock Island. Instantanément populaire lors

²⁷ Life of Ma-Ka-Tai-Me-Ske-Kia-Kiak or Black Hawk. etc. dictée par lui-même. Le livre a été publié à Boston, New York, Philadelphia, Baltimore et Mobile. Voir p. 86-104.

²⁸ WILKIE. *Op.cit.,* p. 168; *Annals of Iowa, First Series.* I : 146.

de sa première parution en 1834, le livre n'a pas échappé, cependant, à une forte vague d'incrédulité. Les critiques disaient qu'aucun Indien inculte n'a pu raconter une telle histoire, affirmant qu'elle était l'œuvre d'Antoine LeClerc, etc.... D'autres avançaient que Patterson avait enjolivé ce conte avant de l'éditer. Dans la préface de ce livre, preuve matérielle de la renommée de l'indien Sauk, Black Hawk, on trouve cette déclaration d'Antoine LeClaire :

Par la présente, je certifie que Ma-ka-tai-me-sh-kia-kiak, ou Black Hawk, a fait appel à moi, lors de son retour vers son peuple en août dernier, et exprimé un grand désir de raconter, d'écrire et de publier sa vie, d'avoir une Histoire de sa vie, écrite et publiée, de sorte (comme il a dit) « que le peuple des États-Unis d'Amérique.... connusse les CAUSES qui l'avaient poussé à agir comme il l'avait fait, et les PRINCIPES par lesquels il avait été guidé. Conformément à sa demande, j'ai agi comme interprète; j'ai été particulièrement prudent afin de comprendre parfaitement le récit de Black Hawk dans son ensemble; j'ai examiné ce travail rigoureusement dans toutes les étapes de sa réalisation et, sans hésitation, je le déclare strictement fidèle aux moindres détails »²⁹.



Cette œuvre a été créée par Black Hawk, et il n'existe aucun document semblable dans le monde. Cette œuvre remarquable provient d'un Indien, elle est aussi remarquable que le travail

traduit sa « Vie ». — Rédacteur en chef.

²⁹ Life of Black Hawk, op. cit. LeClaire est toujours appelé de façon impersonnelle par Black Hawk, soit en tant qu'« interprète » ou « interprète des États-Unis », jamais par son nom. On peut seulement se demander de quelle autre façon le guerrier pourrait avoir identifié LeClaire, si quelqu'un d'autre avait

de l'interprète qui a traduit la langue Sauk en anglais. Dans un tel travail de coopération, on peut seulement imaginer le plaisir de l'interprète quand il a reçu cette lettre :³⁰

Boston, le 6 février 1834

Gouverneur Antoine Le Clair

Mon cher Monsieur,

Je vous aurais écrit depuis longtemps, mais il n'y avait rien qui vaille la peine de vous être communiqué. J'entretenais l'espoir d'avoir bientôt quelque chose d'important à vous dire.

Pour l'instant, je n'ai rien fait sans en informer Black Hawk. Une édition est présentement en voie de publication dans cette ville. Elle devrait paraître dans quelques jours. Après, je pourrai vous dire comment elle a été accueillie.

Vous verrez, par les communications que je vous enverrai plus tard, si le tirage est en progression. Vous avez gagné beaucoup d'estime chez les gens de l'Est. Ils vous considèrent comme un interprète de première classe, de cette catégorie que le gouvernement devrait toujours maintenir au bureau. Les gens sont du côté des Indiens. Ils les considèrent comme un peuple maltraité, ils sont généralement fiables et on ne devrait pas craindre qu'ils donnent leur opinion.

Présentement, j'écris un drame sur Black Hawk, à savoir une tragédie indienne qui sera présentée dans cette ville. Je me suis procuré un costume complet et je jouerai mon propre rôle dans cette pièce. Je vous ferai savoir comment ça prend forme, lors d'un prochain envoi — ce qui ne saurait tarder.

Je déteste les foules et je suis fatigué de la ville. Je préférerais la solitude des prairies, où je n'entendrais pas japper d'autres chiens que le mien. Quand les tracas journaliers ont pris fin, c'est tellement plus agréable de s'asseoir chez soi, d'être entouré de votre famille et de vos amis, plutôt que c'est d'être dans une grande ville comme ici, où chaque visage vous est étranger.

À la maison, accompagné de ses amis et connaissances, on peut s'asseoir et passer du temps à jaser socialement, ou à jouer avec les enfants (pas le vôtre, j'avais presque oublié que vous n'en aviez aucun.) Ici, il y a toujours des formalités et des protocoles, qui rendraient désagréable n'importe quel homme pacifique.

Transmettez mes respects à votre famille et à Mme Burtis — et aussi au vieux Black Hawk. Les gens d'ici seraient heureux de le revoir. Ils le considèrent comme un grand brave blessé. Je me fais faire une GRAVURE en acier de lui, pour la page de couverture — elle coûtera 50 \$.

Avec mes meilleurs souvenirs, Je suis, Monsieur, Votre ami J. B. Patterson

Adressée à : Monsieur Antoine LeClair de LeClairsville Rock Island, Illinois

³⁰ LECLAIRE. *Manuscripts.*



La résidence de LeClaire. Sa construction a débuté en 1839. Plusieurs éléments lui ont été ajoutés depuis une douzaine d'années.

Photo: courtoisie de *Davenport Public Museum* (maintenant le *Putnam Museum and Science Center*).

Le traité qui a eu pour effet « *l'abdication* de Black Hawk » n'est pas unique au chapitre des traités concernant les terres indiennes en lowa, et ne marque pas la fin du travail de LeClaire comme interprète du gouvernement dans les nombreux autres traités qui ont suivi. Voici la liste complète des traités qu'il a signés³¹:

1825, traité avec l'Osage, interprète, le 2 juin.

1825, traité avec le Kansa, témoin, le 3 juin.

1829, traité avec les Chippewa, Ottawa et Pottawattomie, interprète, le 29 juillet.

1829, traité avec le Winnebago, témoin, le 1^{er} août.

1830, traité avec les tribus Sauk et Fox, interprète, le 15 juillet.

1832, traité avec le Winnebago, témoin, le 15 septembre.

1832, traité avec les tribus Sauk et Fox, interprète, le 21 septembre.

1836, traité avec les tribus Sauk et Fox, interprète, le 27 septembre.

1836, deux traités avec les tribus Sauk et Fox, interprète, le 28 septembre.

1837, traité avec les tribus Sauk et Fox, interprète, le 21 octobre.

1842, traité avec les tribus Sauk et Fox, interprète, le 11 octobre.

³¹ U. S. Stat. At Large (Indian Treaties). 240, 244, 320, 323, 328, 370, 374, 516, 520, 540, 596.

LeClaire fut également présent à la conférence de l'Iowa, en octobre 1841, alors qu'aucun accord ni *qu'aucune vente* de terres indiennes n'ont pu être conclus. Le gouverneur John Chambers, agissant comme surintendant des affaires indiennes et exaspéré par les commerçants, semble avoir pris en aversion la compagnie Chouteau, de Saint-Louis, opérant sous le nom d'*American Fur Company*, qu'elle avait acquise. Il expulsa les représentants de Chouteau de leur maison commerciale, située à environ un mille des bâtiments de l'Agence et placée sous bonne garde. Au nombre des « évincés », il y avait Davenport et LeClaire, que le gouverneur soupçonnait d'avoir trop d'influence sur les Indiens qui endossaient les propositions de Chambers. Franc Wilkie approuve ces événements, mais substitue le gouverneur Chambers au gouverneur Lucas. Dans l'hypothèse où John Chambers aurait remplacé Lucas lors de cette réunion tenue à l'Agence le printemps précédent, il est évident que Wilkie s'est fourvoyé. Pour ce qui est du fait que Lucas avait une dent contre l'entreprise Chouteau, la preuve en est survenue lors d'une séance tenue en 1840, à laquelle les Indiens avaient été convoqués au sujet d'une division de rentes — mais c'est peut-être seulement une légende³²...

Négocier des accords et des traités avec les Indiens a toujours été un travail difficile, surtout lorsque ces derniers sont confrontés à divers facteurs tels que ceux propres au reste des bandes Sauk et Fox. Un aperçu des difficultés que le gouverneur Chambers a connues en 1841 est indiqué dans la lettre suivante, tirée des *Manuscrits* de LeClaire :

Davenport 28 août 1841

À son Excellence Chambers, gouverneur du territoire de l'Iowa.

Les soussignés Chefs et Braves de la nation des Fox rappellent respectueusement à votre Excellence que, pendant un certain temps au cours du printemps dernier, nous avions compris que le gouvernement des États-Unis souhaitait acheter les terres de notre Nation sur ce Territoire, que nous avons depuis lors attendu de recevoir des communications de votre Excellence ou de notre Agent sur le sujet; mais que jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune communication de votre part. Récemment, nous avons été amenés à croire (il ne convient pas d'inquiéter votre Excellence à ce sujet) que les Sauk ont résolu de vendre aux États-Unis, par traité, une grande partie de leurs terres (ou plutôt de nos terres) sans nous consulter ni nous informer d'un tel traité ou nous offrir toute possibilité d'être présents ou nous procurer une copie dudit traité.

Si telles sont les intentions des Sauk (<u>ce dont nous ne doutons pas</u>) — ce que votre Excellence ne peut manquer de discerner —, un tel geste usurpera injustement nos droits et nos intérêts.

Avant la guerre de Black Hawk de 1832, nous les Fox résidions à l'ouest du Mississippi et nous étions propriétaires de terres dans l'Iowa. Les Sauk résidaient du côté est du Mississippi.

À l'issue de cette guerre et par le traité à Rock Island, nous avons accepté que les Sauk viennent sur nos terres et résident parmi nous. Il a été convenu entre nous que les Sauk résideraient dans la partie basse du territoire, que les Fox qui iraient vivre avec eux deviendraient des Sauk, mais qu'aucun des Sauk qui résideraient avec nous ne deviendrait un Fox.

Nous, soussignés, vivons au village de Powshiek sur la rivière Iowa où tous les Fox résident. Ces bandes d'Indiens qui demeurent dans la partie basse du territoire de Des Moines

³² Voir WILKIE, p. 163; PARRISH. *Robert Lucas*, p. 262; PARRISH. *John Chambers*, p. 170,172-178.

Voir aussi *Annals of Iowa*, *Third Series*. XV: 256-280. Rapport de Robert Lucas concernant la réunion de 1840, à laquelle Antoine LeClaire était présent. Selon Lucas, il n'y agissait pas en tant qu'interprète; il y veillait plutôt à ses intérêts commerciaux.

ne constituent pas à elles seules la nation Fox, et elles n'ont aucun droit de vendre, sans notre consentement, une seule des terres situées dans la partie nord-est de Des Moines.

Nous déclarons cela afin de démontrer que, si nous exigions d'examiner rigoureusement les titres de ces terres, nous serions justifiés de prétendre que ces titres excluent les Sauk, mais nous n'insistons pas pour en réclamer l'exclusivité. Tout ce que nous soutenons en tant que Nation Fox, c'est que nous soyons réputés et reconnus partie constitutive de la Confédération des nations Sauk et Fox, et qu'aucun traité valide et exécutoire ne peut être fait ou toute partie de ces terres ne peut être marchandée sans que nous soyons parties à ce traité.

Par les présentes, nous demandons donc respectueusement à votre Excellence de ne ratifier aucun traité quant à l'achat de ces terres sans nous en avoir donné avis conforme selon l'usage en cours, en précisant l'heure et le lieu de la rencontre — ce qui nous permettra d'être présents et de participer aux négociations.

Nous nions aux bandes subalternes tout droit de céder nos terres ou de négocier tout traité s'y rapportant, à moins que nous ne soyons partie prenante. Pour nous-même et pour les Fox que nous représentons, nous nous opposons à la validité de tout traité conclu sans notre accord.

WAN Co Shan She
Ai-Mir-i-wit
Kau-kau-ke
Mo-whou-ye
Mu chyne cume cut
Weshe kan koa skuck

Pia ton o qua
Mai nin no wan sit
WAN Can tep
Cai mo to
Mes que qua on
Nan-pee-lau-skuck

L'année suivante, en 1842, après que la vente fût effectivement complétée, Chambers a dit aux Indiens de choisir n'importe lequel de leurs amis blancs pour les aider à rédiger le traité. Ils ont choisi LeClaire et Davenport et deux autres personnes³³.

Les responsabilités de LeClaire, comme interprète des Indiens, comme commerçant et, plus récemment comme propriétaire foncier important, se manifestent dans les *Détails vexatoires*, certains livrés avec humour, tel que le suggère ce dernier document trouvé dans ses papiers :

Articles de l'accord intervenu entre A. Leclair, du comté de Rock Island, État d'Illinois, en tant que première partie, et Lewis Savoy dudit comté et État, en tant que deuxième partie.

ATTESTE — que ledit Leclair pour et en considération des services à lui rendus par ledit Savoy, promet et accepte de lui verser 150 \$ par an, pendant deux ans à compter de la date de cet engagement; de lui fournir une alimentation saine, l'hébergement, le lavage et trois verres d'alcool par jour, c'est-à-dire, un le matin, le midi et le soir;

— lui alloue 3 jours à la fin de chaque trois mois pour utilisation personnelle, pourvu, cependant, que ledit Savoie, à l'intérieur des limites ci-haut fixées, ne boive pas jusqu'à l'enivrement — sans quoi cette permission (trois jours de congé) deviendra nulle et non avenue, et sans recours.

— que ledit Savoie, en tant que deuxième partie, promet de s'engager fidèlement à effectuer tous les travaux qui lui seront demandés par ledit Leclair; et de plus, il promet de s'abstenir de boire des liqueurs enivrantes au cours de chaque trois mois.

Voir Annals of Iowa, op. cit. La sélection de LeClaire avec les autres suggère, selon l'hypothèse de Lucas, que la Company Indians avait triomphé de la bande Hardtfish et de sa société d'adeptes de Black Hawk. Les quatre choisis par les Indiens étaient tous des commerçants identifiés à l'American Fur Company et aux intérêts de Chouteau. — Éditeur.

Les parties au présent contrat sont elles-mêmes liées, l'une à l'autre, par la mise en application totale et la stricte observance des clauses du contrat ci-dessus. Donné sous notre seing et sceau ce dix-huitième jour de janvier 1833.

Antoine Le Claire sa marque Louis X Savar Témoin — M. S. Davenport

Après que le Congrès eut ratifié le traité *Black Hawk* du 21 septembre 1832 dont les clauses permettaient d'acheter les terres ouvertes à la colonisation après le 1^{er} juin 1833, les squatteurs (locataires illégaux) ont commencé à s'infiltrer dans la région pour s'y établir, plusieurs n'ayant ni mandat ni autorisation légale. Aucune des terres achetées n'avait été arpentée; les titres et limites de propriété étaient imprécis et prêtaient flanc à des querelles et litiges. Un des premiers squatteurs fut le docteur John Emerson, chirurgien militaire à Fort Armstrong, qui avait un esclave nommé Dred Scott — ce qui finit par causer un énorme malentendu³⁴. Lorsque le médecin a été muté à Fort Snelling trois ans plus tard, en 1836, il a laissé à son bon ami, Antoine LeClaire, la surveillance de ses biens immobiliers en Iowa, une responsabilité dont ce dernier s'acquitta fidèlement.

Plusieurs disputes violentes ont dégénéré par suite de la confusion créée par les limites existantes; ces disputes eurent des conséquences importantes sur l'histoire de la future ville de Davenport. Lorsque deux squatteurs, Spencer et McCloud de par leur nom, agrandirent leurs propriétés en empiétant à un moment donné sur une moitié de terre délimitée approximativement par les rues Harrison et Warren, et par la rivière et la Septième rue ouest, dans la ville actuelle de Davenport, LeClaire a racheté ces propriétés 150 \$. Dans la soirée du 23 février 1836, lors d'une réunion à la résidence du colonel Davenport à Rock Island, un accord de partenariat a été rédigé et signé par huit hommes qui ont repris cette moitié de section et déboursé 2000 \$ dans le but de réserver cet emplacement pour la ville. Les signataires étaient Antoine LeClaire, George Davenport, William Gordon, James May³⁶ (par George Davenport, agent), T. F. Smith (par A. LeClaire), P. G. Hambaugh, L. J. Colton, Alexander W. McGregor³⁵.

À cette époque, LeClaire vivait dans une maison en bois qu'il avait construite en 1833 par suite de l'insistance de Keokuk. Cette maison était érigée sur le site même d'une tente où avait été négocié le traité de Black Hawk. Il a continué d'y vivre jusqu'à ce que le sifflet de la locomotive des chemins de fer fasse écho dans la petite ville de Davenport.

³⁴ Voir l'article de l'auteur, « John Emerson, Owner of Dred Scott », Annals *of Iowa*, Third Series, XXI : 440-461.

Date de l'accord de partenariat tel qu'il apparaît sur la photocopie du document original. Voir WILKIE. P.32-33, 161-163; DOWNER et *History of Scott County* (histoire du comté de Scott 1882) ont d'autres variantes de dates erronées.

³⁶ James May était un marchand et exportateur de Pittsburgh. En Pennsylvanie, Colton et McGregor étaient de réels colons, tout comme Gordon. Hambaugh faisait partie de l'armée des États Unis à Rock Island; il fut déplacé plus tard. — Éditeur.

³⁷ William Gordon, originaire du Tennessee, excentrique et aventurier, s'est établi dans un chalet sur la rive gauche du Mississippi avant 1836; il ne figure plus dans les registres en 1843. Voir WILKIE. *Op. cit.*, p. 33, 98.

En mai 1836, le major William Gordon³⁷ inventoria les lots des propriétaires et aménagea les rues et les lots de bâtiments, tout en réservant trois lots pour « usage commun » : l'actuel LaFayette Park, le Washington Park et le site du Palais de justice de Davenport, d'abord connu comme la Place Bolivar. Présentement en 1836, ses pensées étant absorbées par une nouvelle ville en devenir, LeClaire consacre de plus en plus de temps à son évolution et à sa croissance. Cette année-là, après que le major Gordon eut délimité les lots, on a commencé à les vendre, mais cela s'est poursuivi très lentement à cause de l'imprécision des titres. À la fin de l'année, il y avait seulement sept cabanes de construites et moins d'une centaine de résidents sur la rive gauche du fleuve, incluant plusieurs personnes qui se sont installées sur leurs propres lots à une courte distance de la résidence LeClaire; en peu de temps, ces personnes devinrent des citoyens importants de Davenport³⁸.

Avec le colonel Davenport, LeClaire a construit un hôtel en rondins sur *Front Street*, près du pied de *Western Avenue* en 1836. Un dénommé Edward Powers de Stephenson (plus tard, Rock Island) en fut le gérant, la première année. Cette même année, après un arrêt en Ohio, un jeune Vermontois s'est arrêté ici même; il était en route vers l'Ouest dans le but d'y fonder une entreprise de transport de courrier pour les États-Unis. Il a amené ses diligences et ses chevaux dans le territoire des Black Hawks où il s'est fait bagagiste pour l'Hôtel Powers. Il continua ensuite à Andrew, dans le comté de Jackson, et a commencé à établir, dans les environs, plusieurs étapes pour diligence. Quand il s'est arrêté à l'Hôtel Powers, personne n'a pensé qu'il était destiné à devenir le premier gouverneur du nouvel État d'Iowa, en 1846. Il s'appelait Ansel Briggs³⁹.

Lorsque l'Hôtel Powers fut inauguré le 15 novembre 1836 — on permit la danse pour y ajouter de l'ambiance —, LeClaire, un des constructeurs, ne put s'y rendre, quoiqu'il aimait beaucoup danser. Il avait dû être alité à cause de rhumatismes inflammatoires. Il était traité alors par le docteur Bardwell de Stephenson, mais l'état de son patient ne marquait aucun progrès. Lors d'un soir de danse, on a appelé pour consultation le docteur E. S. Barrows un Vermontois qui, cette année-là, s'était installé à Rockingham; c'était le seul médecin entre Dubuque et Burlington. Bardwell soutenait que son patient souffrait d'hydropisie (un œdème); Barrows maintenait qu'il s'agissait plutôt de rhumatismes. Cette nuit du 15 novembre, Bardwell, qui avait apporté ses souliers de danse, paraissait de toute évidence prêt à quitter, tel que LeClaire lui avait demandé. Ce dernier fit appel aux bons soins de Barrows; il l'appela douze fois en autant de jours. Conformément aux coutumes de l'époque, le patient accepta d'être saigné délicatement — et il en guérit.

Une dizaine de jours plus tard, LeClaire alla chez Barrows à Rockingham et avec plaisir remit au médecin une poignée d'argent; il ajouta qu'il lui paierait *le solde un autre jour*. Ce premier paiement comprenait 150 \$ en or et en argent comptant. Plus tard, il donna à Barrows un acte de propriété; ce dernier la revendit ensuite 1000 \$⁴⁰.

Dans ces villes frontalières, la danse était un divertissement populaire. Non seulement LeClaire assistait-il aux soirées de danses, mais il donnait des cours de danse chez lui avant même la fondation de Davenport, à l'époque où lui et Marguerite restaient sur l'île dans une humble maison, ou dans le lieu d'origine du village de Morgan, du temps que les soldats, les colons et leurs dames, y compris les filles indiennes, y venaient. Victime d'une forte expansion, la petite ville de

³⁸ WILKIE. *Op. cit.*, p. 98; *History of Scott County* (1882), p. 720.

³⁹ WILKIE. *Op. cit.,* p. 34.

⁴⁰ DOWNER, H. E. *History of Davenport and Scott County, (Histoire de Davenport et du comté de Scott),* citant BARROWS, Willard, *Histoire du comté de Scott,* I : 446 et suivantes.

Davenport grandit rapidement et, dès le début, intégra de semblables soirées de danses. LeClaire était de la partie, comme en attestent les invitations trouvées dans sa collection. Parmi elles, cette invitation imprimée sur papier blanc de soie :

BAL DES AGRICULTEURS ET DES MÉCANICIENS

La présence de M... est respectueusement sollicitée à l'occasion d'un bal qui sera donné à l'Hôtel LeClaire, à Davenport, dans la soirée du 31 courant. [1839]

Gestionnaires

A. LeClaire
N. M. Rambo
N. Squires
C. Bardwell
L. J. Center
J. S. Sheller
W. Davidson
J. L. Cook
T. E. White

Davenport se distinguait socialement. En vérité, le nom LeClaire amena tout le reste!

L'Hôtel LeClaire, indiqué dans l'invitation mentionnée ci-dessus, était de construction récente; c'était un étrange bâtiment de trois étages au coin des rues *Main* et *Deuxième Rue Ouest*, là où s'élève maintenant l'édifice Putnam. À son époque, c'était l'hôtellerie la plus bizarre à l'ouest du Mississippi; il en fut ainsi pendant de nombreuses années. La tradition soutient qu'il coûtait 35 000 \$. Le commentaire de S. M. Langworthy, de Dubuque, à savoir que *les matériaux de construction pour l'érection du premier hôtel à Davenport, appelé le LeClaire House*— je devais les fournir à LeClaire, par entente contractée avec lui—, indique non seulement le nom que porterait l'hôtel, mais aussi qui en fut le promoteur⁴¹.

Cette auberge célèbre a accueilli de nombreux invités, les uns venus par affaire, les autres par plaisir. Les Sudistes, notamment, remontaient la rivière avec leurs familles et s'arrêtaient à **LeClaire House**. Le côté Est, ou aile orientale, a été ajouté plus tard; adjacent à l'édifice Putnam, il compte encore certaines des anciennes chambres et salles telles que construites à l'origine⁴². [Note du traducteur : Voir aussi *Davenport Gazette*, 9 septembre 1852.]

En 1838 « le premier propriétaire » était occupé à prolonger l'assise des rues dans la Réserve. Ces rues et lots voisins ont été nommés d'après les noms de ses amis Blancs, du temps des troubles avec les Indiens : E. Gaines, Scott, William H. Harrison, Hugh Brady.

Tout en traçant les rues, en réservant des lots pour les parcs dans la ville et en prévoyant l'expansion de cette ville qui, prévue par le traité de 1832, se ferait du côté de la réserve, il n'a pas oublié l'importance des religions dans la société. Catholique romain pratiquant, même s'il ne fut pas baptisé avant ses dix-huit ans, il a prévu de généreux avantages pour l'Église. Son intérêt soutenu pour les affaires religieuses se révèle dans les relations amicales étroites qu'il entretenait avec un missionnaire itinérant de l'Ouest, le père Samuel Mazzuchelli, qu'il rencontra probablement durant ses voyages⁴³.

⁴¹ DOWNER. Op.cit., I: 161; Iowa Journal of History and Politics. VIII: 337.

⁴² À sa première visite à Davenport le 31 décembre 1885, Ralph Waldo Emerson résida à *LeClaire House*. Selon les observations écrites dans son journal, il note *qu'aucun gentleman n'est autorisé à s'asseoir à la table sans son veston*.

⁴³ Déclaration de Wilkie, (p. 37). Les services religieux ont eu lieu semi-occasionnellement à la maison de Mr LeClaire, dans laquelle un prêtre de Galena officiait. Sans aucun doute, il fait référence au père Mazzuchelli. Le père Mazzuchelli parle dans ses Mémoires d'un certain M. Antoine Leclaire [sic.], un

Une lettre de ce prêtre, trouvée dans les papiers de LeClaire, témoigne aussi bien de leur amitié que des difficultés rencontrées par les missionnaires pionniers :

6 mars 1837 Galène

Cher Monsieur,

Je me vois contraint de vous écrire de cet endroit qu'en raison de diverses circonstances, je ne serai pas capable de me rendre en Iowa et à Rock Island avant la reprise [sic] de la navigation. J'avais promis de voyager en Iowa jusqu'à votre patelin avec Mr Michael Connelly, mais quelque chose est arrivé qui m'empêche d'être à Galena au jour fixé — ce qui m'a déçu. Le premier jour du mois d'avril, je serai chez vous. Je suis en parfaite bonne santé; j'espère que c'est aussi le cas pour vous et votre famille.

Votre très obligé Samuel Mazzuchelli

En 1838, LeClaire a donné un lot complet de terre pour le site de la première église à être érigée à Davenport, dans le Vieux *St-Anthony*, sur la Main et la Quatrième rue Ouest. Le bien-aimé père Jean A. Pelamorgues y fut curé durant plusieurs années à partir de 1839⁴⁴.

La construction d'une église coûtait moins cher à l'époque, comme l'indique le contrat suivant. Cependant, le bâtiment a certes été construit selon les règles de l'art et avec du bon mortier, puisqu'il a duré plus d'une centaine d'années. C'est aujourd'hui une partie de l'école paroissiale de St. Anthony⁴⁵.

Cet acte de fiducie, signé le 30^e jour d'avril 1838 entre M. Antoine LeClaire, WM. Watt et S. Mazzuchelli d'une part, et MM. Adam Noël, Joseph Noël et John Noël d'autre part, certifie que MM. Adam, Joseph et John Noël pour la deuxième partie, s'obligent en contrepartie de la somme mentionnée ci-après à faire eux-mêmes les fondations en pierre et les murs de brique de l'église catholique de Davenport, selon les dispositions suivantes.

Tout d'abord, les fondations de pierre seront composées d'un mur (un pied de haut, deux pieds de large), fait de petites pierres, puis d'un autre mur (deux pieds et demi de haut, deux pieds de large) fait des meilleures pierres et du meilleur mortier; ces fondations auront une largeur de 25 pieds et 8 pouces; la base aura une longueur de 40 pieds et 8 pouces et une hauteur de 40 pieds; les quatre murs extérieurs en brique (une brique et demie d'épaisseur) mesureront 25 pieds sur 40.

Les deux murs intérieurs seront soutenus par une fondation en pierres carrées d'une épaisseur d'une brique et d'une hauteur de 10 pieds. À l'extrémité des pignons, les murs incluront plusieurs joints d'étanchéité et se termineront par une petite cheminée au haut du

catholique dévot remarquable non seulement pour son intégrité, mais aussi pour sa richesse... Le missionnaire [Mazzuchelli], avec l'assistance de Mr Leclaire, titulaire principal de la nouvelle ville de Davenport, posa au mois d'avril 1837 la première pierre de l'église qui fut appelée Saint Anthony. (p. 190, 193) — Éditeur.

Voir la note au bas de la page 43. Voir aussi WILKIE. p. 71-73; citant *The Catholic Advocate*, Wilkie indique que le terrain donné était *un grand espace, comprenant dix lots*. LeClaire, a été élu un des trois premiers administrateurs pour servir l'église durant un mandat de trois ans, au *bénéfice de la Congrégation catholique de Davenport et des environs*. — Éditeur.

⁴⁵ Les manuscrits de LeClaire; W. B. Watts épouse une nièce d'Antoine LeClaire; la première partie présente la famille LeClaire. Le travail de maçonnerie coûta 488 \$; le travail de charpentier, 589 \$. Voir WILKIE. *Op. cit.*, p. 73.

toit. Les fenêtres, les portes et les joints devront être conformes au plan donné. Tous ces travaux seront faits de bon mortier et par un ouvrier compétent. En raison desdits travaux, M. Antoine LeClaire, MM. W. Watt et S. Mazzuchelli promettent de payer à Adam, Joseph et John Noël la somme de quatre cent vingt-cinq dollars, et de fournir toutes les briques nécessaires à la construction du dit édifice; tous les autres matériaux doivent être fournis par l'entrepreneur qui s'engage également par contrat à compléter le travail pour le 1^{er} août 1838.

En foi de quoi les deux parties ont signé leurs noms.

En présence de Témoin James Lindsey

> Antoine LeClaire W. B. Watts Samuel Mazzuchelli Adam Noël Joseph Noël John Noël

Il existe un contrat semblable pour le charpentier Nathaniel Squires.

Plus tard, LeClaire a donné le terrain et aidé à construire l'église Sainte-Marguerite au coin des rues lowa et Dixième Est, maintenant remplacée par la cathédrale du Sacré-Cœur. Sa générosité était cependant sans limites pour ses concitoyens de même croyance. Il a contribué tout autant à la nouvelle bâtisse des groupes protestants⁴⁶.

Quand ses voisins et les habitants de la ville pensaient à Antoine LeClaire, l'adjectif *généreux* leur venait immédiatement à l'esprit. Voici quelques exemples de ses nombreux gestes de générosité.

Le 21 avril 1856, un important contingent de Français étaient à bord du premier train qui traversa le premier pont sur le Mississippi. LeClaire les a pris sous son aile et les a logés dans une de ses « bâtisses ». Presque jusqu'à sa mort... il fut connu comme l'homme riche de la ville et estimé comme principal pionnier de Davenport. En 1858, lorsque l'Association des Pionniers (the Pioneer Settler's Association) a été créée, le président de la Chambre a présenté à LeClaire une bague en or, gravée à son nom, et une canne de noyer blanc d'Amérique destinée à être transmise aux futurs présidents. À cette même occasion, le huitième toast fut levé pour Antoine Leclaire [sic], « premier citoyen à s'établir dans cette ville, premier à faire des efforts pour rendre notre ville hors d'atteinte par ses rivales, premier quant à l'estime de ses concitoyens, premier président de cette Société. Que son ombre ne soit jamais diminuée! » (De très mince, elle est devenue extrêmement importante)⁴⁷.

Quand les étrangers pensaient à la nouvelle ville de Davenport pour y établir une entreprise ou pour toute autre cause, ils pensaient à LeClaire, parce que son premier propriétaire était intimement lié à la vie de sa ville de bien des façons. Avant même l'époque du traversier de John Wilson, LeClaire avait aidé dès 1834 à installer un traversier sur le Mississippi. En 1838, il reprit les fonctions de maître de poste pour la Ville nouvellement née; il le fit jusqu'à ce que Duncan C. Eldridge lui succède deux ans plus tard. Il contribua à la construction de deux hôtels à Davenport;

_

⁴⁶ LeClaire a vendu à First Baptist Church de la ville de LeClaire 2 lots: le lot n° 10 (un bloc de 8), le lot n° 4 (un bloc de 25), pour 25 \$ et 1 \$; à First Baptist Church de Davenport, une propriété située à l'intersection des rues Brady et de la 4^e Rue, avec quittance, pour 2 \$; à Congregational Church, Davenport, le lot n_o 3 (bloc 48), pour 100 \$ (voir aussi Annals of l'Iowa. First Series, I: 148); à Christian Disciples, LeClaire, Iowa, le lot n° 4 (bloc 15), pour 15 \$ — éditeur.

HOUGHTON. *Our Debt to the Red Man,* (Notre dette envers l'homme Rouge), p. 91.

avec George Davenport, il ouvrit en 1838 un grand magasin de commerce et de traite. En 1850, il a démontré la diversité de ses intérêts en se joignant à d'autres personnes pour construire une fonderie sur la rue Front, à l'est de Scott. Il a également encouragé les entreprises de Davenport en devenant leur allié commercial silencieux ou en leur fournissant des emplacements où s'établir⁴⁸.

Il avait également un grand sens civique, comme en font foi ses largesses envers les groupes religieux et son penchant pour les parcs publics. En 1840, deux années d'hostilité entre Rockingham et Davenport pour le choix d'un siège social ont pris fin en faveur de cette dernière, grâce à l'appui des propriétaires. LeClaire et le colonel Davenport avaient offert un emplacement pour la Palais de justice, sur la place Bolivar, une offre qui joua un rôle déterminant dans le règlement d'un conflit long et hargneux. Cependant, le nouveau comté n'avait pas d'argent ni de prêt pour sa construction.

Quand l'entrepreneur éprouva un doute réel quant à la viabilité du projet en se basant sur la liste [des hommes qui se sont engagés à contribuer au fonds du chantier], LeClaire lui a dit d'aller de l'avant – ce qui semble avoir convaincu l'entrepreneur. Mais un moment vint où il n'y avait plus de fonds pour payer l'entrepreneur qui, rapidement, poursuivit M. LeClaire en justice. Ce dernier n'avait pas d'argent; il alla à Saint-Louis et fit appel à son ami, Chouteau, le riche commerçant de fourrures français à qui il offrit en garantie une hypothèque sur ses terres de Davenport. Chouteau le pria d'aller à son coffre-fort et de se servir lui-même, refusant toute hypothèque. Ainsi, le Palais de justice put être construit⁴⁹.

Comme le commerce des immeubles et les autres obligations financières de LeClaire prenaient de l'ampleur et que leur suivi exigeait sa pleine attention; comme les tribus indiennes reculaient de plus en plus loin vers l'Ouest, un repli illimité au-delà du Missouri que LeClair ne pouvait enrayer, il a progressivement rompu ses liens avec l'époque antérieure de sa vie comme interprète, commerçant et distributeur de redevances aux Indiens. Le dernier traité connu portant son nom date de 1842. En 1839, à l'époque où il « ouvrait » la réserve aux colons de la ville et étendait ses largesses aux groupes religieux, il a rompu ses relations d'affaires avec Chouteau de Saint-Louis, à titre d'agent ou représentant ou concurrent, comme le démontre l'accord qui suit⁵⁰ :

Ministère des postes des États-Unis à C. E. Snyder, le 26 septembre 1941; Annals of Iowa. Première série. 1: 147; RICHTER. Op. cit.: La firme Davenport & LeClaire d'Antoine LeClaire, George L, Davenport, Harvey J. Hughes et John A. Boyd a commencé ses opérations au printemps de 1851. Elle a été dissoute en septembre 1851, mais son nom fut conservé. Lorsque les derniers associés ont racheté la firme de H. Hughes, LeClaire fut en 1853 l'un des 12 fondateurs de la compagnie de chemin de fer LeClaire & Davenport (LeClaire & Davenport Railroad Company). Il fut également propriétaire d'une carrière de pierre à LeClaire. Dans les années antérieures, il avait des intérêts financièrement avantageux dans la Navigation à Rock River. — éditeur.

 $^{^{\}rm 49}$ WILKIE. History of Scott County, 1882, p. 262-70 ; HOUGHTON. Op cit., p. 89.

LECLAIRE. Manuscripts. Voir aussi le rapport de Robert Lucas, surintendant aux Affaires indiennes dans le territoire de l'Iowa, Annals of Iowa, XV, 256-80. Selon ces comptes, LeClaire continuait d'être étroitement associé aux intérêts de Chouteau. En 1838, Joseph Street, agent des Sauk et Fox à Rock Island, s'est retiré de l'Agence de la ville, ce qui probablement a marqué le début de la fin des jours de LeClaire à titre d'employé du gouvernement. Ses intérêts immobiliers occupaient alors tous ses temps libres. Entre 1838 et 1853, LeClaire était partie à l'octroi de 459 actes ou reconnaissances de titres dans Scott Co. Entre 1838 et 1846, il a acquis 91 titres de propriété supplémentaires dans le seul comté de Scott. Le 7^e acte de LeClaire à Davenport a commencé en juin 1854, le 9^e en septembre 1855. Voir le Bureau d'enregistrement, Index des titres, comté de Scott (Recorder's Office, Index to Deeds, Scott County). — Éditeur.

Contrat d'un accord conclu sur le territoire de Davenport, Iowa, en ce 31^e jour d'août 1839 par et entre Antoine LeClaire du dit lieu et P. Chouteau Jr. Co. de Saint-Louis, Missouri, à savoir que le dit Antoine Le Claire, pour et en considération de la somme de cinq mille dollars devant lui être versés par P. Chouteau Jr & Co. (peu de temps après le paiement des rentes dues aux Indiens Sauk et Fox pour l'année 1839), s'engage à vendre et à céder au dit Chouteau & Co. une certaine réclamation qu'il a contre les Indiens Sauk et les Fox s'élevant à environ huit mille cinquante dollars – laquelle réclamation, bien entendu, est incluse dans la totalité du montant de la dette des dits Indiens envers Le Claire jusqu'à ce jour; à savoir que ledit Le Claire sera tenu de mettre ledit P. Chouteau & Co. en possession de toutes les notes, comptes, et documents qui se rapportent aux dites réclamations – il sera peut-être nécessaire de sécuriser ledit montant à l'égard des Indiens Sauk et Fox lors du paiement de leurs rentes pour 1839. Il est également entendu, entre les parties à l'accord, que ledit LeClaire doit apporter audit P. Chouteau & Cie toute l'aide jugée nécessaire afin de garantir le paiement final de ladite demande formulée par les Indiens. Il est expressément convenu par lesdits Le Claire et Chouteau & Co. que ledit LeClaire ne fera plus désormais affaire, ni commerce, ni trafic ou troc avec lesdits Indiens Sauk et Fox pour lui-même ou pour d'autres, directement ou indirectement, sauf s'il a reçu une ordonnance écrite ou verbale desdits P. Chouteau, Jr & Co. ou leurs agents. Cette dernière condition reste en viqueur tant que lesdits P. Chouteau & Co. tiendront commerce avec lesdits Sauk et Fox. En foi de quoi ledit Le Claire se porte garant pour la somme de cinq mille dollars auprès desdits P. Chouteau & Co.

En vertu de quoi les parties ont apposé leurs mains et sceaux, ce jour du 31 août 1839.

Témoin de Antoine Le Claire qui a signé Sceau de Antoine Le Claire

Jas. M. Bowling

Témoin de P. Chouteau & Co. Sceau de P. Chouteau & Co.

Adam D. Stuart

Durant les années quarante et cinquante, les nombreuses responsabilités de LeClaire ont outrepassé rapidement et de beaucoup les modestes débuts de sa petite ville. Une de ces responsabilités a été sa ferme, qui s'étendait au nord et à l'est de sa maison. En 1845, Stephen H. Hayes en parle ainsi dans *Les lettres de l'ouest*:

Antoine LeClaire, un Métis indien, est maintenant propriétaire de cette région. Il possède une belle ferme pourvue de bons bâtiments, un moulin à farine, un nouveau verger, etc. Selon moi, c'est l'homme le plus important que je n'aie jamais rencontré, très ombrageux selon les Indiens, bien qu'il ait fait remarquer facétieusement qu'il « fut le premier Blanc à s'établir à l'ouest du Mississippi » ⁵¹.

Ce verger devait être sacrifié au profit d'un projet plus cher. Dans les années 1850, à Davenport, on entendait l'écho des propos portant sur le chemin de fer sur lequel roulaient plusieurs trains, plus haut dans l'Est. Les locomotives des compagnies Chicago et Rock Island se rendaient jusqu'à la ville de Rock Island en 1854; mais les gens de Davenport n'étaient pas prêts à se contenter de cela. Ils élaborèrent un plan pour se doter de leur propre chemin de fer vers l'Ouest, avant que des sifflets de locomotive ne soient entendus du côté Est de la rivière. Les statuts de l'Association pour le chemin de fer du Mississippi et du Missouri furent adoptés le 2 février 1853. Le 17 janvier précédent, la législature de l'Illinois avait nolisé la *Railroad Bridge Company*. Les plans des ingénieurs pour fixer le lieu du pont placèrent la gare d'Iowa de manière que le chemin de fer contournât le verger de LeClaire. Même si ce dernier s'était montré favorable

⁵¹ Iowa Journal of History and Politics, XX : 41 ss.

à la construction du chemin de fer et du pont, il a toujours essayé d'épargner son verger. Mais les ingénieurs demeurèrent fermes et LeClaire dut céder. 52

Une fois la première pelletée de terre levée, on a commencé la construction du premier chemin de fer, le *Mississipi & Missouri Railroad*, à l'ouest du Mississippi, près de la résidence de LeClaire, une petite maison rustique construite de ses mains dont Keokuk avait dit en 1832 qu'il y reviendrait un jour. La cérémonie eut lieu le premier septembre 1853. LeClaire a levé cette première pelletée de terre et de poussière; il prononça alors ce bref discours :

Cette journée ouvre la voie à la nouvelle génération de cet État. Je me sens très honoré qu'on m'ait choisi pour en marquer les premiers pas. Il y a quelques années, le grand chef Keokuk m'a donné ces terres de bon gré; à mon tour et de bon gré, je cède un droit de passage à la compagnie de chemin de fer pour ses voies ferrées, ses boutiques et entrepôts. Ce bâtiment-ci (il montra alors la maison qu'il avait construite pour y vivre avec son épouse) sera, si vous le souhaitez, le premier dépôt de n'importe quel chemin de fer en lowa⁵³.

Cette petite maison, maintenant décorée d'une plaque de bronze en l'honneur de son histoire et de son constructeur, a été utilisée comme dépôt durant plusieurs années. Maintenant, l'Administration ferroviaire, située près de Fifth Street East et Pershing Avenue, en exerce la mainmise.

Le 10 juillet 1855, une locomotive de 25 tonnes (poids net) est venue à Rock Island portant en lettres d'or le nom « Antoine LeClaire ». Près du moteur, il y avait une caisse à sable en bronze, affichant d'un côté un buste de LeClaire et, de l'autre, celui de Pocahontas⁵⁴, cet Indien né en 1797 dans un poste de traite du haut Michigan qui prenait de plus en plus d'importance.

Céder sa vieille maison au chemin de fer obligeait le Premier propriétaire à se trouver une nouvelle résidence. Il a choisi un emplacement sur la colline avec vue imprenable, juste au nord d'East Seventh Street (Septième rue ouest), entre Farnam et Grand. Il y construisit une grande maison en brique pour lui-même et Marguerite; elle était de style manoir d'époque, elle est maintenant un édifice à appartements. Pendant la construction, le couple a vécu temporairement dans une petite maison, au coin de West Third (Troisième rue ouest) et Main Street (Rue Principale), là où est situé aujourd'hui l'édifice Lane (Lane Building).

L'importance de ce premier citoyen a été démontrée par un autre geste qui prouve que sa renommée non seulement domina sa propre ville, mais qu'elle fut reconnue dans tout l'État. La Banque de l'État d'Iowa (*Iowa State Bank*) — elle avait des succursales dans plusieurs grandes villes de l'État — y ayant été autorisée par l'Assemblée législative de l'État et s'appuyant sur une loi adoptée le 20 mars 1858 qui suivit l'adoption de la Constitution de 1857, après avoir créé une commission *ad hoc* de neuf personnes, a émis diverses coupures de monnaie. Les billets de cinq dollars, alors mis en circulation, portaient l'effigie d'Antoine LeClaire.

Mais ni la Banque de l'État d'Iowa, qui a duré jusqu'à l'adoption en 1863 de la loi nationale sur les banques les autorisant à émettre la monnaie, ce qui annulait le pouvoir des banques d'état inutiles, ni sa photo sur les billets n'ont pu épargner à LeClaire tout contrecoup provenant de ce qui affecta soudainement le *Middle West*. À cette époque, LeClaire était un homme très riche dans l'Ouest américain : il aurait facilement pu être évalué à un demi-million de dollars. Ses propriétés

⁵² Antoine LeClaire a vendu une bande de terrain le long de la rivière jusqu'au chemin de fer du Mississippi et du Missouri pour l'importante somme de 15 000 \$, à la condition que la première division de la route entre Davenport et la ville d'Iowa passe par ce point; sinon, le titre en reviendra de droit à LeClaire. Registre des actes, K. p. 189. — Éditeur.

⁵³ Voir la note 52, et *Rock Island Magazine*, numéro du 70^e anniversaire, 1922.

⁵⁴ Ibid.

foncières étaient considérables et ses investissements nombreux; mais il s'agissait d'investissements dans la création d'entreprises innovatrices dont aucune n'était de nature spéculative. Il avait prêté beaucoup d'argent à des entrepreneurs qui en avaient besoin. Son nom figurait sur de nombreux documents de commerce, car il aidait toujours les gens. Puis vint la Dépression de 1859. La banque *Cook and Sargent* fit faillite. La firme *Burroughs and Prettyman* (emballage de coupes de porc et meuniers) fit aussi faillite. LeClaire s'était engagé financièrement auprès de ces dernières et de plusieurs autres. Et l'argent se faisait rare. LeClaire était le seul homme de cette région faisant aussi crédit hors frontière. Pour obtenir des prêts et l'aider à redresser les finances dégradées de sa ville, il s'était fortement compromis en promettant en garanties des milliers d'hectares de ses terres⁵⁵.

C'était l'époque des entrepreneurs, mais vint un temps où il était difficile d'être quelqu'un d'important. En 1861, LeClaire avait 64 ans et il cumulait encore de lourdes responsabilités. Quelque chose se brisa, que même sa forte constitution ne pouvait supporter bien longtemps. Au cœur de l'agitation des premiers mois de la Guerre civile, une rumeur qui courait depuis cinq mois se répandit rapidement au bas de la colline dans la soirée du 25 septembre 1861 : le Premier propriétaire était mort. On rapportait qu'il avait subi un autre infarctus; ceux qui le connaissaient mieux savaient que, derrière ces attaques cardiaques répétées se cachaient les angoisses et la fatigue d'avoir été le Grand Chef quand des temps difficiles sont survenus⁵⁶.

Rapportant les funérailles d'Antoine LeClaire, le Davenport Daily Democrat and News écrivait, le 29 septembre 1861 :

Davenport n'a jamais vu une cérémonie plus imposante que celle où son premier colon fut enterré. Presque tous les commerces avaient fermé leurs portes; la rue était bondée de spectateurs au moment où le corps de celui qui avait été vu dans ces rues presque tous les jours depuis trente ans était porté en procession solennelle à sa dernière demeure.

La cérémonie des funérailles a débuté à la maison du défunt, un peu après neuf heures, par la récitation des prières habituelles du rite catholique. Étaient présents ces membres du clergé : les révérends pères Pelamorgues, Trevix, Cosgrove et Nierman de Davenport, et Murphy de Rock Island; l'évêque Smyth, de Dubuque aurait été présent s'il n'en avait pas été empêché par d'autres engagements. En quittant la maison, le cortège était dirigé par le porteur de la croix, suivi de 16 acolytes vêtus de soutanes de circonstance, puis des ecclésiastiques nommés cidessus en tenue d'apparat et de la Société des vieux pionniers (The Society of Old Settlers) dont M. LeClaire fut le premier président.

Venaient ensuite six personnes qui portaient, chacune, un étendard; elles étaient suivies du corps couché dans un magnifique cercueil soutenu par dix hommes qui étaient remplacés à intervalles par dix autres. À côté de chacun d'entre eux marchaient huit jeunes dames, magnifiquement vêtues de blanc.

Derrière le cercueil, la famille de M. LeClaire prenait place dans trois voitures; puis c'était les membres du Sodalité et le chœur de Sainte-Marguerite, dont M. Leclaire était membre — il fut toujours un grand passionné de musique et le premier chanteur de la première église construite à Davenport.

Suivaient une longue lignée d'enfants des écoles catholiques, portant de belles bannières, puis un grand nombre de citoyens à pied et en voiture. Le cortège se déplaçait lentement vers le bas de la rue Farnum jusqu'à la Deuxième Rue, longeait cette dernière jusqu'à la Main qu'il

La première Banque Nationale de Davenport (*The First National Bank of Davenport*) a été la première des *National Banks*, nouvellement créées, à ouvrir ses portes aux États-Unis, le 29 juin 1863. Voir BURROUGHS, J. M. D. *Fifty Years in Iowa*, (50 ans en Iowa), p. 122 et suivantes.

⁵⁶ LeClaire avait déjà subi une attaque, une semaine avant sa mort.

remontait jusqu'à l'église Saint Anthony, de structure remarquable et imposante. LeClaire avait fourni une importante contribution financière pour son érection.

Une courte cérémonie y a été célébrée par le révérend père Pelamorgues. Le cortège funèbre s'est ensuite dirigé vers l'église Sainte-Marguerite entièrement construite, croyons-nous, par Mr LeClaire. Cette église est un très bel édifice qui, avec son majestueux clocher, constitue l'un des plus éminents et des plus frappants ouvrages de la ville, lorsque vu de loin. Il y avait tant de monde à la procession que l'église fut remplie; elle avait été drapée de noir et adéquatement illuminée. En premier lieu, le révérend père Pelamorgues a prononcé l'éloge funèbre, un discours plein d'émotions sur la vie et la personnalité du défunt. Ensuite, la chorale a chanté en grégorien la messe pour les morts, et la belle ode du Pape : The Dying Christian's Address to his Soul. [Note du traducteur : La supplique du chrétien mourant à son âme — notre De Profundis.] Le révérend père Travis a célébré la grand-messe solennelle pour les morts; l'absolution a été prononcée par le révérend père Pelamorgues. Le corps fut ensuite escorté au cimetière et enterré près du coin sud-est de l'église, à l'endroit depuis longtemps réservé par le clergé, où devait reposer la dépouille mortelle du bienfaiteur de l'église Sainte-Marguerite.

Marguerite, petite-fille d'Ac-co-qua, a continué à vivre dans la grande maison sur la colline jusqu'au 16 octobre 1876. Elle a été enterrée à côté de son mari, mais quelques années plus tard, après que la cathédrale du Sacré-Cœur y eût remplacé l'église Sainte-Marguerite. Les restes mortels et le grand monument érigé sur leurs tombes ont été déplacés alors au cimetière de l'église Sainte-Marguerite.

Antoine LeClaire avait fait son testament le 7 mars 1861. Sa succession protégeait Marguerite jusqu'à son décès; après quoi, elle devait être divisée en parts égales entre ses frères François et David pour chacun de leurs enfants, pour son neveu L. A. LeClaire et plusieurs neveux et nièces de Mme LeClaire — ce qui totalisait trente quotes-parts. Il avait demandé à ses amis G. C. R. Mitchell, Charles E. Putnam et George L. Davenport, de faire cette division en parts égales après la mort de Marguerite. Elle et George L. Davenport avaient été désignés comme exécuteurs⁵⁷.

La succession fut mal gérée et son règlement s'est étendu sur de nombreuses années. Les évaluateurs ont fixé la valeur immobilière réelle à 160 991 \$, une évaluation qui avait augmenté considérablement avant la mort de Marguerite. Le portefeuille de LeClaire était estimé originellement à 31 755,43 \$, et il comptait peu d'argent en espèces ⁵⁸.

Au bilan du passif figuraient une série de créances dues à trois banques du Massachusetts : Hingham, Boston et Greenfield, qui s'élevaient à 95 491,68 \$, garantis par des biens immobiliers. Le Claire avait contracté ces dettes pour sauver sa ville et ses amis du désastre financier. Le passif comprenait aussi 30 000 \$ en reconnaissance de dettes qu'il avait endossées auprès de la firme Burroughs et Prettyman; ces dettes, garanties par biens immobiliers, étaient en souffrance, mais contestées — ce qui était aussi garanti par des biens immobiliers. De plus, le passif affichait 7000 \$ en taxes dues pour 1860 et 1861. Dans un rapport partiel rendu à la Cour le 31 mars 1877, Davenport disait :

J'ai trouvé la succession chargée de lourdes dettes et, nonobstant les dérogations, les contraintes et les longs et coûteux contentieux par lesquels elle est passée, je serai en mesure, en toute assurance, de remettre aux personnes intéressées un immobilier largement augmenté en valeur.

Faisait partie de ce litige un procès intenté par le capitaine James May, par suite de l'entente de partenariat concernant la section de terre comprise au-delà des hauts rapides où la petite ville

⁵⁷ George L. Davenport était le fils du bon ami de LeClaire, le colonel Davenport.

⁵⁸ Environ 2300 \$.

de LeClaire a grandi. May, un ancien, mais chaleureux ami d'Antoine, et son associé dans la Société formée pour préserver l'emplacement de la future ville de Davenport, soit la partie que May avait achetée d'Énoch March lors d'un accord antérieur, poursuivaient la succession pour 35 000 \$, somme provenant de ce partenariat et qui avait crû en valeur. L'affaire devint une tortueuse histoire devant les tribunaux. Un texte de George L. Davenport, inscrit par la Cour du comté de Scott à la fin de juin 1877, rapporte ceci :

Cette action a été intentée par James May contre Antoine LeClaire le 4 avril 1861 et, à sa mort, a été relancée contre le représentant de sa succession. Elle a été déposée pour honorer certains contrats concernant le redressement de certains lots; en vertu dudit contrat, elle implique une demande de transfert à May d'une hypothèque de 35 000 \$, contractée par A. H. Davenport pour les lots et terres de LeClaire, en Iowa. Au terme de mai 1865 de la Cour de circuit U.S en Iowa, l'affaire a été rejetée; après quoi, la partie plaignante a fait appel à la Cour suprême des États-Unis qui, au terme de décembre 1869, inversa la décision. L'affaire a été entendue à nouveau à la Cour de circuit U.S au terme d'octobre 1871 et J. B. Edmonds a été mandaté pour acquitter le paiement. Elle accordait à May environ 9000 \$, montant qui fut versé entièrement. Toutefois, May n'était pas satisfait et il a fait rouvrir le dossier par requête remaniée.

Davenport poursuit ainsi:

Dans un message daté du 12 avril 1877 et envoyé aux avocats s'occupant de la succession, l'honorable C. C. Cole, avocat du plaignant, livre ainsi le fond de sa pensée au sujet de son client : « il vous appartient vraisemblablement de traduire en paroles ce que vous avez peut-être déjà déduit — Je ne crois pas que May soit sain d'esprit au sujet de son litige avec LeClaire et Davenport. Je le trouve, je parle de May, tout à fait ingérable ».

Cet aveu sincère confirme une évidence incontestable et explique ce long contentieux. Il ne faut donc y attacher aucune importance si ce n'est qu'elle occasionne des dépenses considérables et empêche un règlement de la succession.

Avant la mort de Marguerite, les exécuteurs avaient respecté le testament et payé les créanciers, soit un montant de plus de 304 000 \$ en espèces, dont environ 15 000 \$ pour Marguerite. Selon le texte fait par Davenport en juin 1877, cité plus haut, il y avait des terres encore détenues par la succession à Calhoun, Cerro Gordo, Carroll, Franklin, Iowa, Jones, Poweshiek, et dans les comtés de Louisa et de Scott. Au terme de novembre de la Cour en 1877, il a été démontré qu'il y avait suffisamment de fonds pour distribuer trente obligations au montant de 2 500 \$ chacune, et de preuves pour une autre distribution de même nature. En 1881, certains héritiers, invoquant des motifs d'extravagance et de mauvaise gestion, demandèrent l'éviction de Davenport comme exécuteur, mais la Cour a refusé leur requête. Par la suite, Davenport a démissionné et Louis A. LeClaire sr, neveu d'Antoine, qui avait été son secrétaire dans ses dernières années, lui succéda. Ce n'est qu'en novembre 1893 que Louis A. LeClaire a fait valoir à la Cour un dernier rapport montrant quelques cotes et balances de crédits et débits déjà réglés au préalable, et qu'il prie le Tribunal de déclarer la succession réglée.

Le premier propriétaire est mort brisé par les angoisses et les responsabilités imputables à son grand sens civique voué à la survie de sa ville et au bien-être de ses amis quand la tornade économique est arrivée. Il avait posé la pierre angulaire d'une ville, il fut son bâtisseur; son âme l'a accompagné dans la tempête, mais son corps robuste s'est rompu sous la tourmente qui s'ensuivit. C'était un grand homme, ce LeClaire!

 Le révérend Charles E. Snyder, de Davenport, Iowa, est ministre de First Unitarian Church (Première Église unitarienne) de cette ville. Auteur de plusieurs études en histoire américaine, le docteur Snyder a contribué à la publication de *John Emerson, Owner of Dred Scott* (John Emerson, propriétaire de Dred Scott) dans le numéro d'octobre 1938 de la revue *The Annals of Iowa* (Annales de l'Iowa).

ANNEXE par Rodrigue Leclerc

Le chef **Black Hawk**









Petit lexique
Tribu Pottawattomie = Poutaouatamie
Sauk = Sauteux
Fox = Renards



Le Manoir LeClaire de nos jours



Monument funéraire d'Antoine et Margaret (Marguerite) LeClaire

VILLE DE **L**E**C**LAIRE EN 2012



Photo par Burt Gearhart sur Wikipédia.